



SANTÉ

Couillard confie un autre mandat à Castonguay

Page A 3



NORBOURG

Lacroix perd une première manche en appel

Page B 1

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCIX N° 54

LE MERCREDI 12 MARS 2008

89¢ + TAXES = 1\$

Mission afghane: voter sans connaître les coûts

Ottawa est près d'une entente pour l'obtention de six hélicoptères Chinook américains

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le Parlement votera dans 24 heures pour une prolongation de la mission canadienne en Afghanistan jusqu'en 2011, mais les députés, le gouvernement Harper et la population n'ont toujours aucune idée des coûts supplémentaires engendrés par cette prolongation de deux ans. La facture de la mission a beau être salée et continuer de gonfler, le ministère de la Défense n'a fait aucune projection des coûts, a appris *Le Devoir*.

«Il n'y a aucune estimation des coûts préparée jusqu'à maintenant concernant une prolongation possible après 2009», a confirmé une porte-parole des Forces canadiennes, la lieutenant Isabelle Riché.

Par contre, même si le gouvernement conservateur ne semble pas se soucier des milliards de dollars qui seront engouffrés dans la mission en Afghanistan, il travaille très fort en coulisse pour remplir les conditions énoncées dans le rapport Manley. Ottawa est d'ailleurs tout près d'une entente avec Washington pour obtenir six hélicoptères Chinook, qui seront opérationnels à Kandahar au plus tard en février prochain.

VOIR PAGE A 8: MISSION



ARCHIVES REUTERS

Le PLQ verse à Jean Charest 75 000 \$ par année depuis dix ans.

Le salaire caché de Charest: entente privée, clame le PLQ

L'affaire remet sur le tapis la théorie du «pont d'or»

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Le Parti libéral a refusé de dire hier si l'entente qu'elle a avec son chef depuis 10 ans pour lui verser 75 000 \$ par année, en plus de son salaire de premier ministre, est écrite. «Et si elle était écrite, je ne vous la donnerais pas, parce qu'elle relève du domaine privé», a expliqué hier Michel Rochette, le directeur des communications du Parti libéral. M. Rochette soutient du reste que le parti a «des avis juridiques» qui lui permettent de toute façon d'affirmer que la pratique est totalement légale, mais il n'a pas accepté de rendre ceux-ci publics.

C'est d'ailleurs ce que le premier ministre a répété hier, alors que les députés revenaient en Chambre pour la première fois depuis Noël. Un tel «arrangement, évidemment, c'est conforme aux lois», a-t-il soutenu, avant

VOIR PAGE A 8: CHAREST

Le débat linguistique à l'avant-scène de la rentrée parlementaire, page A 3

INDEX

Actualités.....	A 2	Éditorial.....	A 6
Annonces.....	B 6	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 5	Météo.....	B 5
Carrières.....	B 4	Monde.....	A 5
Culture.....	B 8	Mots croisés..	B 6
Décès.....	B 6	Sudoku.....	B 5
Économie.....	B 1	Télévision.....	B 7

Défaite de Clinton au Mississippi



TIM SHAFER REUTERS

DEVANT un jeune Américain qui ne semblait pas nécessairement convaincu de la sincérité de son sourire, la sénatrice Hillary Clinton a mené campagne hier en Pennsylvanie, prochain grand rendez-vous de la course à l'investiture démocrate (158 délégués en jeu le 22 avril). Son adversaire Barack Obama a lui aussi battu le terrain de cet important État dans la journée d'hier, au moment même où les démocrates du Mississippi (33 délégués) tenaient leur primaire. Au moment de mettre sous presse, M. Obama était déclaré gagnant dans cet État qui compte la plus forte minorité noire du pays. Les résultats du scrutin sont disponibles au www.ledevoir.com.

Santé: le privé s'active

Des dossiers médicaux mis en ligne pour 195 \$ par an

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

La médecine du XXI^e siècle sera branchée ou ne sera pas. Mais par qui au juste? Déjà, de nombreuses compagnies privées relèguent ce marché en friche, dont certains poids lourds comme Google ou Microsoft, qui planchent tous deux sur un projet de dossier médical électronique. Chez nous, une compagnie privée chapeautée par le Groupe Médi-Ressources aura réussi à doubler le réseau public en lançant MediProFile, un nouveau service de dossier médical en ligne disponible pour tous ceux qui sont prêts à en payer le prix.

Ce nouveau joueur arrive quelques semaines après la compagnie québécoise Myca, qui avait semé la controverse en lançant un outil de consultation médicale en ligne. Internet courtise en effet de plus en plus la médecine, un mouvement naturel aux yeux de l'architecte de MediProFile, Patrick Braindot. «De grosses compagnies comme Microsoft se penchent sur le berceau des dossiers médicaux en ligne. Google est en train de faire une grosse expérience aux États-Unis avec une clinique privée de Cleveland. Ils ont mis de 10 000 à 12 000 dossiers médicaux en ligne avec un système quasi pareil au nôtre.»

Le gouvernement québécois tente lui-même tant bien que mal de prendre le train de la numérisation, mais le lancement de son dossier de santé électronique n'a eu de cesse d'être repoussé. Un premier projet-pilote devrait vraisemblablement prendre son envol dans la région de Québec ce printemps. Si l'expérience est concluante, le déploiement du réseau devrait

Québec tente lui-même tant bien que mal de prendre le train de la numérisation

VOIR PAGE A 8: SANTÉ

Les moteurs aiment être dopés à l'eau ou à l'hydrogène

L'industrie automobile tarde à utiliser des technologies éprouvées, plus propres et plus efficaces

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Antoine Gillier est un paisible agriculteur de l'Allier, en France, qui ne se doutait pas que ses talents de bricoleur allaient le rendre célèbre à l'échelle internationale. Agriculteur biologique, il pestait depuis des années, raconte-t-il au *Devoir*, chaque fois qu'il voyait son moteur diesel cracher ses épaisses fumées. Jusqu'au jour où il est tombé sur un devis de Paul Pantone, cet ingénieur américain qui a donné son nom à une invention offerte gratuitement à la communauté internationale sur son site Internet en 1999 pour que son moteur à essence, dopé à l'eau, finisse par s'imposer à l'industrie automobile.

Ce n'est pas d'hier que des inventeurs utilisent de l'eau pour augmenter la performance des moteurs à essence, aussi paradoxal que cela puisse paraître. Durant la Seconde Guerre mondiale, les Britanniques dotaient leurs avions de chasse Spitfire d'un petit réservoir rempli d'eau pour disparaître littéralement de la mire des Messerschmitts allemands, équipés de moteurs à réaction plus rapides. L'eau, injectée directement sur les pistons, portait le régime du moteur à



PAUL JARRET AGENCE FRANCE-PRESSE

Deux avions de chasse Spitfire survolant la campagne anglaise. Durant la Deuxième Guerre mondiale, les pilotes de ces appareils emportaient de l'eau qu'ils injectaient dans le moteur pour en augmenter soudainement la puissance afin d'échapper aux chasseurs ennemis.

des sommets invraisemblables, ce qui imposait souvent de refaire le moteur au retour. Mais le pilote était sauf. Quand les premiers chasseurs américains ont tenté de s'envoler des porte-avions, la piste de

métal était décidément trop courte. Les F4U Corsair ont alors été équipés d'injecteurs d'eau, ce qui faisait passer instantanément leur puissance de 1850 CV à 2400 CV, le temps d'un envol!

* De nombreux systèmes ont été utilisés depuis la fin du XIX^e siècle pour ajouter aux moteurs thermiques la

VOIR PAGE A 8: MOTEURS

LES ACTUALITÉS

AFGHANISTAN

4000 soldats de plus seraient nécessaires, selon Manley

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Les forces de l'OTAN engagées dans le sud de l'Afghanistan, dont le Canada, auraient besoin de 4000 soldats supplémentaires pour stabiliser la région. Les 1000 militaires qui doivent venir en renfort au Canada à Kandahar représentent seulement le «minimum» et non pas l'objectif ultime, a soutenu John Manley, le président du groupe de travail sur l'avenir de la mission canadienne en Afghanistan qui a remis son rapport en janvier dernier.

M. Manley a témoigné hier, devant le comité permanent des affaires étrangères de la Chambre des communes. «L'OTAN fixe le nombre de soldats requis en Afghanistan, a-t-il répondu à un député libéral qui voulait savoir d'où venait le chiffre de 1000 soldats évoqué dans le rapport. C'est vrai que pour le sud du pays, l'OTAN estime qu'il faudrait 4000 soldats de plus. Mais d'après nos rencontres avec les hauts gradés militaires canadiens et le général Rick Hillier, le minimum pour le Canada, c'est [un renfort de] 1000 soldats.»

Ces militaires en provenance d'un autre pays seront membres d'un groupe de combat, ce qui doublera la force de frappe du Canada à Kandahar, a dit John Manley. Ottawa saura lors du sommet de l'OTAN à Bucarest, en avril, si un autre pays viendra lui prêter main-forte.

En point de presse après son témoignage, John Manley a répété que les 4000 soldats supplémentaires représentent un «scénario idéal». «Si l'OTAN peut fournir davantage d'aide au Canada, tant mieux, mais je pense que 1000 soldats, c'est le minimum», a-t-il dit.

L'ancien vice-premier ministre libéral regrette que le principe de «rotation» des pays dans les zones dangereuses ne fasse pas partie de la mission de l'OTAN en Afghanistan. «On aimerait bien avoir une rotation des rôles qui permettrait à tous les pays d'assumer les tâches plus dures au sud. Mais ce principe n'existe pas actuellement. L'OTAN doit renforcer le fait que l'Afghanistan est un engagement important pour tous les pays membres.»



John Manley est entouré de Derek Burney et de Pamela Wallin.

Selon lui, le Canada a choisi de s'engager à Kandahar et doit maintenant vivre avec les conséquences.

N'empêche, John Manley estime que le débat sur l'avenir de la mission a été «trop limité» aux questions utilitaires comme le nombre de soldats et les hélicoptères depuis qu'il a déposé son rapport en janvier. «Notre première recommandation était de changer la mission pour mettre davantage l'accent sur la diplomatie et le développement», a-t-il dit.

Il juge toutefois utopique de vouloir retirer les soldats canadiens pour ne faire que de la reconstruction. «Il faut faire attention, c'est du sérieux là-bas. Pour faire du développement, ça prend de la sécurité. Et pour sécuriser la région, on ne peut pas envoyer l'Armée du salut, il faut envoyer une vraie armée!», a dit M. Manley.

Le Devoir

Réactions au plan vert conservateur

Le Québec et l'Ontario négocient leur propre programme de réduction des GES

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le Québec et l'Ontario ont commencé à négocier un programme commun de réduction de leurs gaz à effet de serre, auquel pourrait se joindre éventuellement le Manitoba et la Colombie-Britannique, de façon à créer une «masse critique suffisante» pour faire fonctionner ici au Canada une véritable bourse du carbone.

C'est ce qu'a confirmé hier au Devoir la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, en précisant que ses fonctionnaires revenaient d'une rencontre avec leurs homologues ontariens pour en discuter. Pour la ministre québécoise, cette stratégie «d'action», qui s'ajoute à la négociation d'ententes volontaires avec différents secteurs industriels, se veut une réponse éventuelle au plan des conservateurs en matière de changements climatiques, un plan qu'elle a dénoncé par communiqué conjoint avec son vis-à-vis ontarien, John Gerretsen.

Le Québec et l'Ontario n'acceptent pas notamment que le fédéral retienne l'année 2006 comme base de calcul pour les réductions de GES au Canada. Cela équivaut à effacer, selon les deux ministres, les efforts volontaires antérieurs d'importants secteurs industriels et manufacturiers dans les deux provinces. Par exemple, l'industrie québécoise de l'aluminium a déjà réduit ses émissions à 20 % sous leur niveau de 1990, et l'industrie manufacturière québécoise a aussi ramené les siennes à 8,5 % sous la barre de 1990. Si Ottawa ajoute des réductions additionnelles à ces secteurs, on les pénalise en double car on ne

leur accorde aucun crédit pour les efforts antérieurs et on leur fait payer pour les réductions que le Canada devrait imposer à son industrie pétrolière, la première responsable de l'augmentation du bilan national.

L'opposition

De son côté, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, s'est inquiété de cette double pénalité et du fait que le plan du ministre fédéral de l'Environnement, John Baird, prévoit reconnaître seulement 15 mégatonnes (Mt ou million de tonnes) pour les actions volontaires antérieures. Son critique en environnement, le député Bernard Bigras, ajoute que le «gouvernement Harper est hypocrite» car ses propres documents démontrent qu'il autorisera les pétrolières des sables bitumineux à doubler leurs émissions de GES tout en clamant qu'il contrôle sévèrement cette industrie.

Pour Thomas Mulcair, du NPD, la politique conservatrice de réduction en intensité des GES des grands émetteurs constitue un inadmissible «permis de polluer ad vitam aeternam». Commentant le dérapage total du Canada par rapport aux engagements légaux du protocole de Kyoto, l'ancien ministre québécois de l'Environnement s'est demandé quelle crédibilité aura Ottawa pour faire respecter ses propres lois s'il fait fi sans broncher des lois internationales. Malgré les critiques et les faiblesses historiques des libéraux dans le dossier, Thomas Mulcair reconnaît que les 10 milliards que les libéraux prévoient dépenser pour rencontrer les objectifs de Kyoto d'ici 2012 auraient coûté beaucoup moins cher aux Canadiens que les 35 à 70 milliards que le Canada risque d'accu-

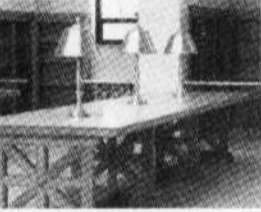
muler en compensations s'il n'atteint pas ses objectifs légaux.

Pour André Bélisle, de la coalition Québec-Kyoto, la facture salée d'au moins 30 milliards qui attend le Canada pour la non-atteinte de ses objectifs illustre qu'il en coûte plus cher d'attendre que de passer à l'action, ce qu'Ottawa devrait faire en imposant un plafond d'émissions à toutes les entreprises au lieu de jouer au matamore avec des règles en apparence fermes mais qui s'appliquent à des entreprises inexistantes. L'obligation fédérale de capter et stocker le carbone ne s'appliquera, en effet, aux grands émetteurs qu'à compter de 2018, et aux seules entreprises qui entreront en opération après 2012. Le simple énoncé hier de cette date butoir, ajoute André Bélisle, a lancé une véritable course pour réaliser des projets polluants avant cette date, un autre «cadeau» à l'industrie pétrolière en plus des 240 millions accordés dans le budget conservateur au captage de CO₂.

Pour Arthur Sandborn de Greenpeace-Québec, porte-parole du Réseau canadien d'action sur les changements climatiques, les cibles en intensité proposées par Ottawa ne donnent rien: «De 1990 à 2005, dit-il, le Canada a réduit de 17 % l'intensité de ses émissions, mais ces rejets en chiffres absolus ont néanmoins augmenté de 25 % durant cette période. En imposant une autre réduction de l'intensité de 18 %, rien ne garantit que les émissions canadiennes ne vont pas augmenter de 25 % encore une fois: ce que Baird nous promet, c'est un peu moins de boucane par cheminée, mais beaucoup plus de cheminées.»

Le Devoir

Bibliothèque Saint-Sulpice APPEL D'INTÉRÊT



Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine invite toute personne, physique ou morale, intéressée à occuper l'édifice de la bibliothèque Saint-Sulpice dans le cadre d'un projet compatible avec son caractère historique et architectural, à manifester son intérêt.

Serez-vous celui ou celle qui donnera à ce joyau du patrimoine culturel québécois une nouvelle vocation?

Date limite: 18 avril 2008

Pour obtenir plus de renseignements:
www.mcccf.gouv.qc.ca
Section «Grands dossiers»
ou 418 380-2343, poste 7069

Québec

Enquête sur l'écrasement d'un hélicoptère de l'armée canadienne

La formation de l'équipage du Cormorant était inadéquate

ALISON AULD

Ottawa — L'écrasement d'un hélicoptère militaire au large de la Nouvelle-Écosse, qui avait fait trois morts en juillet 2006, a été causé principalement par le manque d'entraînement de l'équipage, conclut un rapport des Forces armées canadiennes rendu public hier.

Les enquêteurs ont constaté que le pilote avait employé une technique de vol inappropriée et que l'équipage avait eu une perception erronée de l'altitude et de la trajectoire de vol. Le Cormorant s'est abîmé dans l'Atlantique à 120 km/h, se brisant en deux.

Mais la cause sous-jacente de l'accident est que la flotte d'hélicoptères Cormorant connaissait tant de problèmes techniques qu'on avait dû limiter la durée des vols d'entraînement, ce qui a eu pour résultat que les équipages n'ont pu maintenir leur niveau de compétence. Les restrictions avaient été imposées en raison de fissures continues aux demi-moyeux du rotor.

Malgré le fait que des sondages répétés avaient fait état des préoccupations des équipages quant à la détérioration de leur compétence au cours des 18 mois précédant l'écrasement, il semble que le commandement des forces aériennes n'ait pas fait grand-chose pour s'attaquer au problème, qui allait s'aggraver.

En 2005, un nouveau processus visant à identifier

les causes de problèmes de sécurité potentiels avait été entrepris, mais selon le rapport, il n'y a pas eu de réaction formelle des autorités. En 2006, alors que des équipages estimaient que leur compétence avait régressé au point de menacer leur sécurité, aucune évaluation formelle du risque n'a été entreprise.

D'après le colonel Christopher Shelley, directeur de la sécurité des vols pour les forces aériennes, qui a effectué l'enquête, on a sous-estimé le risque pour la sécurité, qui s'accroissait avec le temps. La décision de l'instructeur de vol de s'asseoir derrière le pilote et le copilote aux commandes de l'hélicoptère a aussi contribué à l'accident, a dit le colonel Shelley.

Le rapport conclut que les conditions météorologiques n'ont pas été un facteur de l'accident, survenu par temps clément.

Le rapport indique aussi que les sept hommes à bord de l'hélicoptère ont tous survécu à l'impact initial. Mais les trois qui sont décédés ont été incapables de s'échapper de l'hélicoptère submergé à cause de sorties d'urgence bloquées, de l'inaccessibilité de l'équipement respiratoire d'urgence et des difficultés à dégager les harnais de sécurité.

Le rapport mentionne que les militaires ont pris des mesures pour remédier à ces problèmes.

La Presse canadienne

VEUILLEZ JOINDRE ET EXPÉDIER AVEC VOTRE DON DÈS MAINTENANT

Repas complet de Pâques

2,48\$

Nous avons besoin de votre aide pour servir des repas nutritifs et procurer d'autres services de transition aux personnes qui souffrent, qui ont faim et qui sont sans-abri dans la région de Montréal durant cette saison pascale.

Pour seulement 2,48 \$, vous pouvez procurer un repas réconfortant ou d'autres services essentiels qui sont le point de départ d'une nouvelle vie.

S'il vous plaît, aidez-nous à nourrir et à prendre soin de ceux qui souffrent, qui ont faim et qui sont sans abri en postant votre don dès aujourd'hui.

- 24,80\$ pour aider 10 personnes
- 62,00\$ pour aider 25 personnes
- 124,00\$ pour aider 50 personnes
- 248,00\$ pour aider 100 personnes
- _____ \$ pour aider autant de personnes possible

Veuillez débiter ma carte de crédit VISA MasterCard AMERICAN EXPRESS

Numéro de carte

Date exp.

Signature

Donnez en ligne au www.missionbonaccueil.com ou composez le (514) 523-5288

Nom

Adresse

Ville/Prov./Code postal

Téléphone ()

Courriel



Veillez faire votre chèque à l'ordre de :
MISSION BON ACCUEIL
606, rue de Courcelle, Dépt. 403201
Montréal (Québec) H4C 3L5
www.missionbonaccueil.com

Les montants mentionnés sont des coûts moyens et comprennent les frais de préparation et de service des repas. Un reçu d'impôt sera émis pour tout don de 10 \$ et plus. Mission Bon Accueil est un organisme de charité enregistré 10819 5215 RR0001.

NOTRE 116^e ANNÉE AU SERVICE DES DÉMUNIS

EN BREF

Soldat québécois retrouvé mort en Afghanistan

Afghanistan — Un soldat québécois a été retrouvé mort dans la base militaire principale de Kandahar, en Afghanistan. Le brigadier général Guy Laroche a toutefois affirmé que ce décès n'est pas relié à une opération militaire. Le soldat, le bombardier Jérémie Ouellet, 22 ans, était originaire de Matane. Il était basé à Shilo, au Manitoba, et faisait partie du régiment Royal Canadian Horse Artillery. Selon M. Laroche, le militaire a été retrouvé mort autour de 14h15, heure locale, dans la base principale de la coalition dans le sud de l'Afghanistan. «La mort du soldat n'est pas reliée au combat», a-t-il dit. Jérémie Ouellet est le 80^e membre des Forces armées canadiennes à mourir en Afghanistan depuis le premier envoi de troupes par le Canada en 2002. Un diplomate canadien est aussi mort dans ce pays. — La Presse canadienne

L'AGENDA

L'HORAIRE TÉLÉ, LE GUIDE DE VOS SOIRÉES

Gratuit dans Le Devoir du samedi

LE DEVOIR



ACTUALITÉS



Manon Cornéliier

Des choix qui ont leur prix

C'est reparti. Il y aura un autre vote demain sur une mesure budgétaire fédérale et, une fois de plus, l'avenir du gouvernement Harper sera en jeu. Rien ne justifie cependant de perdre le sommeil, car les libéraux laisseront passer le train. Encore une fois. Le vote porte pourtant sur une motion qui, entre autres, tue carrément dans l'œuf le projet de loi de leur député Dan McTeague, adopté la semaine dernière avec l'appui des trois partis d'opposition et qui permet de déduire de son revenu imposable les contributions faites dans un Régime enregistré d'épargne-études (REEE).

Encore une fois, les libéraux pileront sur leur orgueil. Ils étaient pourtant bien fiers du projet McTeague. Ils y voyaient l'illustration de ce qui les différencie des conservateurs lorsque vient le temps d'aider les familles de la classe moyenne désireuses d'envoyer leurs enfants au collège ou à l'université.

Les libéraux, foi de John McCallum, n'ont pas dit leur dernier mot. Il affirmait hier qu'il n'était pas question de défaire le gouvernement avant Pâques mais qu'après, ils pourraient contrecarrer le geste des conservateurs lors de l'étude du projet de loi de mise en œuvre du budget.

On se demande s'il faut le prendre au mot, car ce n'est pas la première fois que les libéraux, Stéphane Dion en tête, font monter les enchères pour se dégonfler à l'approche du moment décisif. Veulent-ils simplement attendre le résultat des quatre élections complémentaires de lundi prochain? On sait qu'ils espèrent remporter au moins trois, dont celle qui ferait entrer Bob Rae aux Communes. Mais s'ils perdent leur pari, c'est la tête de leur chef qui risque d'être mise à prix et leur amour-propre qui en prendra pour son rhume.



D'un point de vue tactique, les libéraux ont joué avec le feu en narguant le gouvernement avec une mesure fiscale qui vient défaire son échafaudage budgétaire. Et incapable d'aller plus loin dans sa manœuvre, l'équipe Dion a laissé le champ libre aux conservateurs qui ont vite prédit un désastre financier et insisté sur l'irresponsabilité des libéraux.

Ils n'ont pas ménagé leurs efforts. Eux qui, en novembre, parlaient d'une facture de 765 millions par année pour satisfaire les libéraux avancés maintenant le chiffre de 900 millions de dollars. L'économiste en chef de TD Economics, Don Drummond, a même soutenu que le prix pourrait grimper jusqu'à deux milliards, alors que le fédéral a prévu un surplus inférieur à cette somme pour l'année prochaine.

En fait, personne ne sait exactement ce qu'il en coûterait. Il a été impossible de dénicher hier le nombre exact de familles qui se prévalent déjà des REEE ni combien d'entre elles versent des contributions de 5000 \$, la déduction maximale permise par le projet libéral. Les ministères concernés disaient avoir besoin de plus de temps pour trouver ces réponses. Comment alors le gouvernement a-t-il pu en arriver à un chiffre de 900 millions? Il s'agit d'un bond imposant puisque le ministère des Finances estime que le programme actuel, sans déduction d'impôt, coûterait 225 millions en 2008, un montant qui comprend les fonds versés sous forme de subventions aux familles.

Pour s'expliquer, le bureau du ministre Jim Flaherty a fait savoir par courriel que «l'estimation a été révisée pour tenir compte de données plus récentes sur les cotisations que nous avons reçues de Ressources humaines et Développement social Canada à la fin de l'année dernière». Au ministère, on dit en être venu à ce chiffre «conservateur» de 900 millions à partir des données existantes et sans présumer une augmentation de la participation. Mais on ne pouvait être plus précis.



Les libéraux étaient tout aussi incapables de chiffrer leur projet. Alors, si on ne peut s'entendre sur les coûts, qu'en est-il des mérites de déduire les contributions à un REEE? Pour les familles bien nanties, cela ne fait pas de doute. Elles pourront s'en prévaloir sans problème. On ignore cependant qui seraient les nouveaux participants. Beaucoup de Canadiens n'arrivent même pas à profiter de toutes les économies d'impôt offertes par le Régime enregistré d'épargne-retraite. Ils peuvent encore moins faire des versements dans un REEE. Mais ils ne peuvent pas davantage profiter de ce nouveau Compte d'épargne libre d'impôt annoncé dans le dernier budget, une mesure peu coûteuse pour Ottawa mais qui vient aussi grignoter ses revenus.

Par contre, on sait que beaucoup de familles de la classe moyenne souhaitent économiser pour les études futures de leurs enfants. Elles ne verseront peut-être pas la totalité des cotisations déductibles d'impôt, mais elles pourront en tirer parti pour faire quelques économies. Et peut-être que cette possibilité les encouragera à participer à un REEE.

Tous les abris fiscaux profitent davantage aux nantis, mais cela ne signifie pas que celui-ci soit intéressant pour des contribuables de la classe moyenne dont les revenus sont juste un petit peu trop élevés pour permettre à leurs enfants de bénéficier d'une aide financière de l'État mais encore insuffisants pour soutenir ces mêmes enfants tout au long de leurs études.

En brandissant l'épouvantail du déficit, les conservateurs tentent de sauver la mise auprès de cet électoral qu'ils convoitent, mais leur argument met ironiquement en relief un des effets pervers de leurs dernières décisions budgétaires. En voulant renoncer rapidement aux revenus provenant, entre autres, de la TPS, ils ont réduit comme peau de chagrin la marge de manœuvre du gouvernement fédéral. Ce n'est pas tant la proposition libérale qui risque de pousser le fédéral dans le rouge que cette décision mal avisée de se priver de six milliards en revenus au moment où l'économie montre des signes d'essoufflement. Les libéraux, de leur côté, devraient comprendre qu'en laissant passer le budget conservateur, ils se sont eux-mêmes menottés pour l'avenir. Peu importe leurs bonnes intentions, leur version du REEE risque de ne jamais voir le jour.

mcornelie@ledevoir.com

Le débat linguistique à l'avant-scène de la rentrée parlementaire

L'opposition officielle dénonce l'omertà à l'OQLF et Charest accuse l'ADQ d'intolérance

La controverse entourant la situation de la langue française au Québec et le rapport de l'Office québécois de la langue française s'est transportée à l'Assemblée nationale à l'ouverture de la session. L'opposition officielle a dénoncé «l'omertà» imposée par l'organisme avec l'aval de «la ministre de la Culture du secret», Christine St-Pierre. Jean Charest a accusé l'Action démocratique du Québec de «fermeture» et d'«intolérance».

ROBERT DUTRISAC

Québec — Le chef de l'opposition officielle, Mario Dumont, a exigé, hier, du gouvernement Charest qu'il renonce à la hausse prévue des seuils d'immigration en raison du déclin du français à Montréal. Le premier ministre Jean Charest a répliqué en taxant les adhérents d'intolérance.

À l'ouverture de la session printanière à l'Assemblée nationale, plus de la moitié des interventions à la période de questions ont porté sur la situation linguistique et l'opacité de l'Office québécois de la langue française (OQLF). Le chef adéquate a cité l'étude du démographe Marc Termote, dévoilée avec près de deux ans de retard par l'OQLF la semaine dernière, qui constate que l'immigration internationale contribue au déclin du pourcentage de francophones au Québec, particulièrement sur l'île de Montréal. Son parti présentera une motion aujourd'hui pour réclamer l'annulation de la hausse de 45 000 à 55 000 du nombre annuel de nouveaux arrivants accueillis au Québec. Cette motion devrait être battue puisque le Parti québécois appuie ce rehaussement des seuils d'immigration décrété l'an dernier par le gouvernement Charest.

Citant le vieillissement de la population, le faible

taux de natalité au Québec et les pénuries de main-d'œuvre, Jean Charest a fait valoir qu'il faut «refuser à tout prix la fermeture» et qu'il y a «un prix à payer pour l'intolérance». Il a réitéré que protéger la langue française, c'est «un devoir sacré» pour tous les gouvernements et premiers ministres du Québec.

Mario Dumont a soutenu que ce qui était en jeu, ce n'est pas l'intolérance mais c'est «de vivre des expériences d'intégration réussies». Il a signalé que, toute proportion gardée, le Québec accueille deux fois plus d'immigrants que les États-Unis et presque quatre fois plus que la France.

De son côté, le chef du Parti québécois, Pauline Marois, a accusé le gouvernement Charest d'être responsable d'un «pitoyable cafouillage» sur la question de la langue française, rappelant que les militants libéraux avaient choisi, lors de leur congrès de la fin de semaine, de «balayer sous le tapis» tout le débat sur la langue.

Culture du secret

Le porte-parole de l'opposition officielle en matière de culture, le souverainiste François Benjamin, a traité le ministre de la Culture et des Communications, Christine St-Pierre, de «ministre de la Culture du secret». Le leader parlementaire adéquate, Sébastien Proulx, a cité, pour sa part, l'ancien député libéral

d'Outremont et ancien président notamment de l'Office québécois de la langue française qui a reproché samedi à l'OQLF sa «façon de gérer l'insécurité linguistique qui est inefficace [et qui] alimente l'anxiété et l'angoisse». M. Proulx a pris à partie la ministre pour avoir ignoré ou encore participé «au geste odieux d'omertà» commis par l'OQLF.

Avec un aplomb qui lui est inhabituel, Christine St-Pierre a répété que «le français progresse au Québec». Il progresse dans les milieux de travail et chez les immigrants, a soutenu la ministre. Elle a rejeté les accusations d'avoir maintenu le secret sur les études commandées par l'OQLF. «Tout est public, c'est la transparence totale», a-t-elle affirmé.

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Yolande James, a aussi été la cible de l'opposition officielle. La critique en matière d'immigration, Catherine Morissette, lui a demandé si elle connaissait l'existence de l'étude de Marc Termote au moment où s'est tenue l'an dernier une commission parlementaire qui s'est penchée sur les nouveaux seuils d'immigration. Mme James s'est défilée en épilouant sur les problèmes de pénurie de main-d'œuvre.

Jean Charest a réitéré que son gouvernement dévoilera sous peu de nouvelles mesures visant la présence du «français dans l'espace public» et l'intégration des immigrants. Le premier ministre a aussi rappelé qu'une somme de 22 millions avait été consacrée à l'apprentissage du français à l'école, une suite donnée au rapport Ouellet, et que 12 millions avaient été ajoutés depuis 2003 au budget dévolu à l'intégration des immigrants.

Le Devoir

Couillard confie un autre mandat à Castonguay

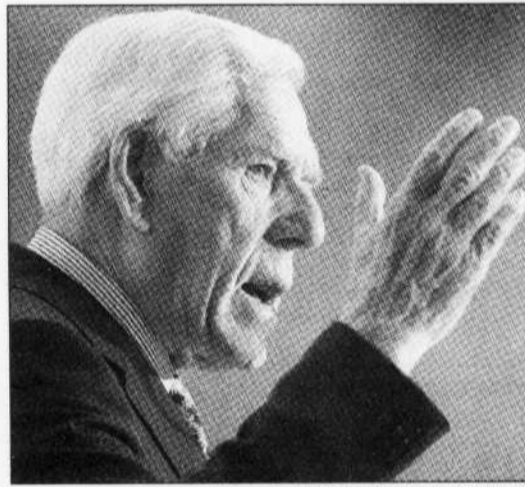
LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Il ne sera pas dit que le rapport Castonguay dormira sur une tablette, a tranché hier le ministre de la Santé et des Services sociaux. En guise de sa bonne foi, Philippe Couillard a même réservé une place de choix à l'architecte de ce rapport controversé. Claude Castonguay prendra en effet la tête de l'un des cinq grands chantiers lancés hier. Une nomination qui démontre que les ponts sont bel et bien rétablis entre l'ancien ministre libéral et le gouvernement Charest.

Au lendemain de la publication de son rapport, Claude Castonguay n'avait pas caché son mécontentement devant l'accueil glacial qu'on lui avait réservé. Or, derrière l'apparente fin de non-recevoir assénée par le ministre Couillard, certaines idées ont néanmoins réussi à faire leur petit bonhomme de chemin. Celles-ci seront mises en chantier dès les prochaines semaines, ouvrant la porte à des changements substantiels sur le plan de la gouvernance et de la budgétisation des soins.

Claude Castonguay prendra pour sa part la tête du chantier qui supervisera la création d'une nouvelle créature gouvernementale, l'Institut national d'excellence en santé (INES). Doit-il y avoir un retour d'ascenseur? Pas du tout, se défend le ministre Couillard. «Lui-même pense à ces questions-là depuis des années, il me semble [que ce choix] s'inscrit donc dans une logique de continuité. Et, honnêtement, c'est le sujet sur lequel il a lui-même émis le souhait de travailler.»

M. Castonguay aura pour tâche de présider aux destinées de l'INES qui naîtra de la fusion de l'actuel Conseil du médicament et de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS). À cela, s'ajoutera un groupe de praticiens qui apportera une expérience terrain jusqu'qu'absente. L'INES sera donc investi d'une double mission, explique M. Couillard. «Comme maintenant, il donnera des avis sur les médicaments



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Claude Castonguay

et l'introduction de nouvelles technologies. Plus largement, il fera aussi de la gouvernance clinique», qui permettra à Québec de déterminer les meilleures pratiques dans un domaine donné.

Autres chantiers

Un autre chantier permettra au gouvernement d'aborder toute la question des marchés internes de santé, une créature britannique qui propose de faire des patients une «source de revenus» et des établissements des «acheteurs de soins». Il faudra toutefois que cela se fasse très prudemment, a insisté le ministre Couillard qui songe à aller voir ce qui se fait sur le terrain en Europe, notamment en Allemagne. «Les marchés internes présentent un certain nombre de limitations. Il ne faut pas en faire une panacée.»

Le déploiement de nouvelles cliniques de santé

constitue le troisième chantier lancé hier. L'idée est simple: il s'agit d'assurer à tous les Québécois l'accès rapide à un médecin de famille. Le territoire québécois compte présentement un peu plus de 150 Groupes de médecine familiale (GMF) et 27 cliniques-réseau. Malgré cela, le quart des Québécois de plus de 12 ans sont sans médecin de famille. «Il y a lieu de faire des progrès, particulièrement dans des secteurs névralgiques comme la médecine de famille qui, pour le citoyen, a une importance notable», a convenu le ministre Couillard.

Les deux derniers chantiers toucheront directement l'allocation des ressources. Trois projets-pilotes seront lancés sous peu dans trois régions, une mesure déjà annoncée par le ministre. Là-bas, les Agences pourront assumer des responsabilités accrues et déterminer leurs propres budgets dans trois secteurs clés: soit les services aux personnes âgées en perte d'autonomie, l'accès à la chirurgie et les tests diagnostiques d'imagerie médicale.

Enfin, la table d'allocation des ressources du ministère supervisera un chantier qui veillera à introduire la notion de coût de revient au sein de l'administration des établissements du réseau afin de remplacer les budgets historiques par l'achat de services. «Peut-être sommes-nous trop microgestionnaires avec les régions et les établissements», a commenté le ministre, qui se dit très intéressé par cette approche.

Ces cinq chantiers ont suscité la désapprobation des membres du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), qui jugent que le ministre Couillard se trompe de cibles. Un seul trouve grâce à leurs yeux, soit celui visant à développer des outils d'évaluation de la performance du système et des établissements. «Les vrais chantiers à ouvrir devraient concerner les services à domicile et les solutions publiques à la résolution des problèmes de liste d'attente», ont-ils fait savoir en se disant prêts à y participer.

Le Devoir

Des stratégies gagnantes

François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545



Pour Pâques

Dénichez tout ce que vous désirez en croix, chapelets, statues, icônes, cartes, livres et chandeliers chez

DESMARIS
GROBAILLE

60, rue Notre-Dame Ouest
Montréal, Qc
H2Y 1S6
(514) 845-3194

PROMOUVOIR LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC À OTTAWA

MONTRÉAL, MÉTROPOLE DE LA NATION QUÉBÉCOISE



GILLES DUCEPPE
Chef
Bloc Québécois

MERCREDI 26 MARS 2008
de midi à 14 h

Inscription
WWW.CCMM.QC.CA/GILLES-DUCEPPE
514 871-4000, poste 4001

DÉJEUNER-CAUSERIE
HORS SÉRIE



Chambre de commerce
du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal



RSM Richter

TELUS

LES ACTUALITÉS

Appel à la prudence à ceux qui font de la « publicité verte »

FABIEN DEGLISE

Rappel à l'ordre. Le bureau des Normes canadiennes de la publicité vient de demander à l'ensemble des créateurs de pub du pays d'être prudents lorsqu'ils utilisent des allégations environnementales dans leurs messages publicitaires. La raison? Ces prétentions écologiques pourraient contredire aux codes de la publicité en matière « de véracité, de clarté et d'exactitude », ce qui arrive d'ailleurs dans 99 % des cas, a indiqué une étude indépendante dévoilée l'automne dernier.

Sans admettre toutefois des dérives en la matière au Canada, le bureau des Normes canadiennes de la publicité (NCP) reconnaît toutefois, dans un avis publié vendredi dernier, que les allégations vertes peuvent être « un exercice de haute voltige sans filet » dans l'univers de la publicité. Et l'organisme invite ses membres à prendre garde de bien « utiliser des allégations qui sont vraies, intégrées et exactes, conformément au Code », peut-on lire.

« Cet avis a été émis à titre préventif », a commenté hier Sylvain Morissette, membre du conseil d'administration des NCP mais aussi président de l'Association des agences de publicités du Québec. La publicité « verte » se développe et nous devons nous assurer que ces messages respectent le Code canadien des normes de la publicité pour être en phase avec les attentes des consommateurs. »

Intitulé *Avis sur les allégations environnementales en publicité, lorsque le vert n'est pas vraiment vert*, cet appel a été publié en toute discrétion à l'intérieur du rapport annuel des plaintes contre la publicité, cuvée 2007, de l'organisme. Il paraît aussi quatre mois après la publication d'un rapport dévastateur sur les nombreux mensonges du marketing vert produit par l'organisme canado-américain TerraChoice Environnemental. C'était en novembre.

Dans le courant de l'année dernière, ce groupe de pression a en effet scruté à la loupe 1000 produits et services, mais a aussi évalué les 1753 prétentions écologiques qui y étaient associées au regard de la norme ISO 14024. Cette norme internationale encadre la diffusion de l'information à caractère environnemental.

Résultat? Sur cet ensemble d'allégations, une seule allégation pouvait être prise au sérieux par les consommateurs, a indiqué l'organisme, qui appelait du même coup les publicitaires à plus de rigueur en matière de pub à saveur écolo.

En 2007, aucune plainte portant sur la véracité d'un discours publicitaire vert n'a été déposée aux NCP, précise toutefois le rapport annuel qui, d'un océan à l'autre, recense 1445 plaintes. Soit une hausse de 40 % par rapport à l'an dernier. Étrangement, un nombre infime vise des campagnes diffusées au Québec.

« Nous avons toutefois entendu des consommateurs porter des jugements sur les publicités vertes », a indiqué M. Morissette, et nous essayons d'être en avance sur leurs préoccupations en émettant cet avis. »

Le Devoir

Les cols blancs de Québec accusent le maire Labeaume de sabrer à l'aveuglette

ISABELLE PORTER

Québec — Le syndicat des fonctionnaires de la Ville de Québec cherche à redorer son image et reproche au maire Régis Labeaume de faire des compressions « à l'aveuglette » avec son gel des embauches.

La stratégie du maire Labeaume est « irréfléchie » et risque surtout d'entraîner des « dommages collatéraux », a déclaré hier le président du Syndicat des fonctionnaires de la Ville de Québec, Jean Gagnon. « Ça va retomber sur d'autres employés et causer d'autres problèmes. » A terme, soutient-il, la Ville risque d'y perdre en expertise et en services.

Le syndicat, qui représente environ 2000 cols blancs, fait référence au gel des embauches décrété par le maire juste avant Noël. Tous les corps de métier ont été assujettis à cette mesure à l'exception des pompiers et des policiers.

Malgré tout, M. Gagnon reconnaît que « la Ville négocie de bonne foi » en ce qui a trait au renouvellement des conventions collectives. Le syndicat prévoit d'en-

trer dans la phase intense des échanges en avril avec l'objectif d'une entente avant le 15 août.

Il ne rejette pas l'idée d'employer des moyens de pression pendant les célébrations du 400^e mais pas au point de faire des menaces. En plus des fonctionnaires, la Ville de Québec doit aussi renouveler cette année les contrats de travail des cols bleus, des policiers et des pompiers.

La réduction des salaires a été un enjeu important de la dernière campagne électorale. Après avoir augmenté de 8,5 % en 2006-07, la masse salariale affichait une hausse de 3,4 % dans le dernier budget. Elle compte pour 42 % du budget de la Ville alors que la moyenne de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) est de 44 %.

Hier, M. Labeaume s'est montré peu ébranlé par les propos de M. Gagnon. « Jusqu'à présent, il n'y a que 30 à 40 personnes qui n'ont pas été remplacées. Je doute que sur 5000 personnes à temps plein [NDLR: l'ensemble des employés de la Ville], ça crée des « burn-out ». » Pas question donc de reculer. « Oui, il y

a un redressement de la gestion, mais ça ne fait que commencer. »

Le regroupement auquel appartient le syndicat des fonctionnaires (la Fédération indépendante des syndicats autonomes, la FISA) a également réclamé hier qu'on fasse davantage pour faire respecter la Loi sur l'équité salariale. « Tout le monde ne profite pas de la loi. [...] On demande au gouvernement d'offrir des conseillers spécialisés à ceux qui ne peuvent pas s'en offrir pour négocier l'équité salariale », a plaidé M. Gagnon, qui est également à la tête de la FISA. Environ 70 % des 8000 membres de la FISA sont des femmes. Elles travaillent dans le secteur municipal, dans les écoles mais aussi dans les secteurs de la restauration et de l'hôtellerie.

D'après un récent rapport du Congrès du travail du Canada, l'écart moyen entre les salaires des femmes et des hommes détenteurs d'un diplôme postsecondaire est passé en dix ans de 75 ¢ contre 1 \$ à 68 ¢ contre 1 \$.

Le Devoir

Inquiétudes au sujet de l'avenir de l'employeur principal

Le blocus de la route se poursuit à Chibougamau

MARTIN OUELLET

Québec — Les travailleurs en colère de Chantiers Chibougamau doivent mettre fin à leur blocus routier et faire preuve de patience, a soutenu hier le ministre des Ressources naturelles, Claude Béchard.

Craignant pour l'avenir de leur usine, les employés de l'entreprise manifestent depuis dimanche le long de la route 167, à Chibougamau, paralysant la circulation des véhicules lourds et ceux des contracteurs.

Les manifestants, qui exigent des garanties d'approvisionnement forestier pour l'entreprise, espèrent arracher des engagements de la part du ministre Béchard en retardant la construction du barrage Eastmain 1A, dans le nord québécois.

Débat à Québec

Au cours d'un débat à l'Assemblée nationale, hier, M. Béchard s'est engagé à rencontrer les dirigeants de l'usine une fois que le forestier en chef, Pierre Levac, aura fait connaître les nouvelles possibilités forestières, d'ici au début du mois d'avril.

« En attendant, je leur demande sincèrement de lever la barricade. Ce n'est pas une façon de négocier, ce n'est pas une façon de travailler. Aussitôt que j'aurai les chiffres du forestier en chef, on va s'asseoir avec Chantiers Chibougamau pour trouver une solution », a dit le ministre en Chambre, après avoir été interpellé par les députés de l'opposition.

Le Groupe d'action pour la sauvegarde de Chan-

tiers Chibougamau redoute une baisse d'approvisionnement en bois de 60 % avec l'application du régime forestier prévu à la Paix des braves.

L'entreprise entièrement québécoise, qui œuvre dans la deuxième et troisième transformation du bois, emploie jusqu'à 700 personnes, selon les carnets de commandes.

Béchard se fait rassurant

À Québec, adéquistes et péquistes ont réclamé des mesures immédiates du gouvernement pour assurer la vitalité de l'usine.

L'incertitude dans laquelle est plongée la région de Chibougamau est inacceptable, a dénoncé le député péquiste Luc Ferland, demandant à son tour des engagements du ministre des Ressources naturelles.

« Le ministre a-t-il l'intention de mettre de l'avant rapidement des actions concrètes afin d'assurer l'approvisionnement suffisant et ainsi assurer la survie de l'usine Chantiers Chibougamau et éviter de mettre en danger la paix sociale? », a-t-il lancé.

M. Béchard a tenté de calmer le jeu. En ce qui concerne l'attribution du bois, l'entreprise de Chibougamau est « la mieux pourvue » dans le Nord-du-Québec, a-t-il fait remarquer.

« C'est la réalité présentement. C'est une usine qui fonctionne à deux « shifts » [et] qui fonctionne cinq jours par semaine », a-t-il dit.

La Presse canadienne

Le juge Gomery est mécontent

Ottawa — John Gomery retourne à Ottawa cette semaine, avec quelques questions pointues pour les conservateurs, qu'il accuse d'avoir ignoré la plupart des réformes qu'il a recommandées à la suite du scandale des commandites.

Le juge à la retraite, qui a fouillé le scandale des commandites pendant deux ans, sera un témoin-vedette devant le Comité des opérations gouvernementales, demain. On ignore toutefois s'il s'agira d'une occasion unique pour M. Gomery de partager ses inquiétudes ou si ce sera plutôt le début d'une étude à grande échelle visant à revoir comment les choses fonctionnent à Ottawa.

Si le député néo-démocrate Charlie Angus a assuré hier qu'il demandera un suivi, incluant d'autres témoignages, la libérale Diane Marleau n'est pas certaine que le comité, dont elle est présidente, aura le temps d'approfondir les réflexions de M. Gomery.

Daryl Kramp, conservateur vice-président du comité, s'est montré peu enthousiaste à l'idée d'une audience prolongée de l'ancien juge Gomery, citant la Loi sur la responsabilité du gouvernement comme réponse principale de Stephen Harper au scandale des commandites.

En entrevue à La Presse canadienne en janvier dernier, le juge John Gomery avait critiqué Stephen Harper pour avoir renoncé à son engagement envers la transparence gouvernementale, lui préférant un style de gouvernement qui concentre le pouvoir entre ses mains.

« Je n'ai changé d'avis sur rien, a réitéré M. Gomery, hier. C'est ce que je croyais alors et c'est ce que je crois maintenant. »

La Presse canadienne

EN BREF

Les libéraux piégés

Ottawa — Les députés libéraux de Stéphane Dion s'abstiendront une fois de plus de renverser le gouvernement conservateur demain soir à la Chambre des communes. Du coup, ils renonceront à leur plan de rendre déductibles d'impôt les coti-

sations à un régime d'épargne-études (REEE). Le ministre des Finances, Jim Flaherty, a en effet dévoilé hier comment il s'y prendrait pour rendre caduc le projet de loi privé que les libéraux avaient réussi à faire adopter la semaine dernière: la mesure qu'il propose sera intégrée à une motion générale de mise en

œuvre du budget 2008. Comme les libéraux ont annoncé qu'ils ne renverseraient pas le gouvernement, sur le budget, ils laisseront donc aussi passer cette motion. « Le Parti libéral ne renverse pas le gouvernement sur cette motion concernant ce budget à ce moment-ci », a indiqué le porte-parole libéral en matière de fi-

nances, John McCallum, coupant court aux spéculations. Le projet de loi privé sera donc émasculé avant même d'être adopté par le Sénat plus tard ce printemps. — Le Devoir

Entente ratifiée

Le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Dorval-Lachine-LaSalle a entériné lundi soir la prise en charge du Centre hospitalier de Lachine par le Centre universitaire de santé McGill (CUSM). La présidente du conseil d'administration, Marie-Claude Jarry, estime qu'il s'agit d'une excellente nouvelle pour la population desservie, les patients, la communauté, les médecins et l'ensemble du personnel de l'hôpital. Elle pense que cet appui met fin à une trop longue période d'incertitude. Elle s'attend désormais à un feu vert à une augmentation des services offerts et des activités constructives. Mme Jarry ajoute que, dans le cadre de l'entente entre le ministère de la Santé, l'Agence et le CUSM, ce dernier assurera le développement et la viabilité du Centre hospitalier de Lachine et qu'il sera tenu de respecter son caractère francophone. Il devra aussi accorder priorité au développement des activités chirurgicales dans les spécialités existantes et nouvelles et prévoir la mise en place des mesures visant à assurer la stabilité du personnel du centre. — La Presse canadienne

Le crime pendant l'école

Calgary — Une étude réalisée en Alberta révèle que les jeunes criminels sévissent surtout pendant la semaine alors qu'ils devraient être à l'école. L'étude publiée à Calgary indique que le tiers des délits commis par des jeunes ont eu lieu entre 9h et 15h. Et près du quart de leurs actes ont été perpétrés à la sortie de l'école, soit entre 15h et 18h. Les chercheurs ont aussi relevé que plus de 78 % des crimes des jeunes ont été réalisés entre le lundi et le vendredi. Un rapport intérimaire à ce sujet a été publié par le Canadian Research Institute for Law and the Family, qui est affilié à l'Université de Calgary. L'équipe de chercheurs espère être en mesure de mieux établir le portrait des jeunes qui risquent de commettre des crimes. — La Presse canadienne

Vous avez des droits nous pouvons vous aider

Yves Ménard
A V O C A T

Vieux-Montréal

514.861.0469

ROLEX

OYSTER PERPETUAL DATEJUST TURN-O-GRAPH
ACIER ET OR JAUNEBijouterie
Gambard
Vente et service technique

630, A. RUE CATHARI, CENTRE-VILLE MONTRÉAL, (514) 866-3876

Conférences le 17 mars 2008

Daniel Cohn-Bendit
Ancien leader de mai 68 et
député des Verts au Parlement européen

Quarante ans après les événements de mai 68, Daniel Cohn-Bendit prononcera deux conférences à l'Université de Montréal, le lundi 17 mars, à l'invitation de la Chaire d'études sur la France contemporaine du CÉRIUM et du Centre d'excellence sur l'Union européenne.

à 11 h 30

Pourquoi le climat a besoin de l'Union européenne?

3200, rue Jean-Brillant, amphithéâtre B-2215

à 19 h 00

Pour en finir avec mai 68

Pavillon de la Faculté de l'aménagement
2940, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, amphithéâtre 1120Informations: cerium.ca
Entrée libre

LE DEVOIR

CHAIRE D'ÉTUDES
DE LA FRANCE
CONTEMPORAINE
UNE UNITÉ DU CÉRIUMUniversité
de MontréalLiberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CEUE EUCE
Centre d'excellence sur l'Union européenne
European Union Centre of Excellence
Montréal, Québec, CanadaCENTRE D'ÉTUDES
ET DE RECHERCHES
INTERNATIONALES

CÉRIUM

Université
de Montréal

LE MONDE

AFRIQUE DU SUD

Zuma en appelle à la Cour constitutionnelle

Johannesburg — Le chef du parti au pouvoir en Afrique du Sud, Jacob Zuma, a contesté hier devant la Cour constitutionnelle la légalité de perquisitions qui avaient permis de saisir des documents clés pour l'accusation avant son procès pour corruption en août.

Le président du Congrès national africain (ANC) a demandé à la Cour constitutionnelle d'invalidier des perquisitions effectuées en 2001 et 2005 jusque sur l'île Maurice. Le 8 novembre, la Cour suprême avait validé ces perquisitions, ce qui avait permis de réintégrer dans le dossier d'accusation des documents clés.

En conséquence, le 28 décembre le procureur général a inculpé Zuma pour fraude, corruption, blanchiment d'argent, racket et évasion fiscale, dans le cadre d'une enquête tentaculaire impliquant le groupe d'armement français Thales.

Hier, Jacob Zuma, 65 ans, a fait une entrée discrète dans la salle d'audience à Johannesburg, où il s'est assis à côté de Pierre Moynet, le directeur exécutif de Thint, la succursale sud-africaine de Thales.

Il a écouté avec attention les arguments de son avocat Kemp J. Kemp, et les questions, parfois incisives, des 11 juges de la Cour constitutionnelle.

Les débats devaient se poursuivre jusqu'à ce soir. Les juges mettront alors leur décision en délibéré.

Même si, à terme, la justice donne raison à Jacob Zuma, cela n'empêchera pas forcément la tenue de son procès, prévu pour août, après des années d'enquête et de procédure.

En 2005, il avait été limogé de la vice-présidence du pays après la condamnation à 15 ans de prison de son conseiller financier Schabir Shaik.

Il avait alors été inculpé une première fois, mais les poursuites avaient dû être suspendues faute de preuves.

Jacob Zuma est soupçonné d'avoir sollicité, par le biais de Shaik, des pots-de-vin d'un montant de 500 000 rands (aujourd'hui environ 60 000 \$) par an auprès de Thint, pour empêcher que l'entreprise soit inquiétée dans une enquête sur un contrat d'armement.

Parmi les documents saisis sur l'île Maurice en 2001 figure notamment l'agenda du directeur de Thint de l'époque, Alain Thétard, qui ferait mention d'une rencontre en 2000 avec Shaik.

Zuma, qui devrait être le candidat de l'ultramajoritaire ANC aux élections de 2009, a toujours clamé son innocence.

En 2006, il avait été jugé sous l'accusation de viol. Il avait assuré que la plaignante était consentante et avait été acquitté faute de preuves.

Agence France-Presse

Les républicains brandissent le spectre de l'impeachment

Le gouverneur de l'État de New York sous pression pour démissionner

New York — Le gouverneur démocrate de New York Eliot Spitzer, réputé pour ses croisades contre les grands noms de Wall Street, subissait hier des pressions croissantes pour démissionner après avoir admis qu'il a rencontré une prostituée dans un hôtel de luxe de Washington.

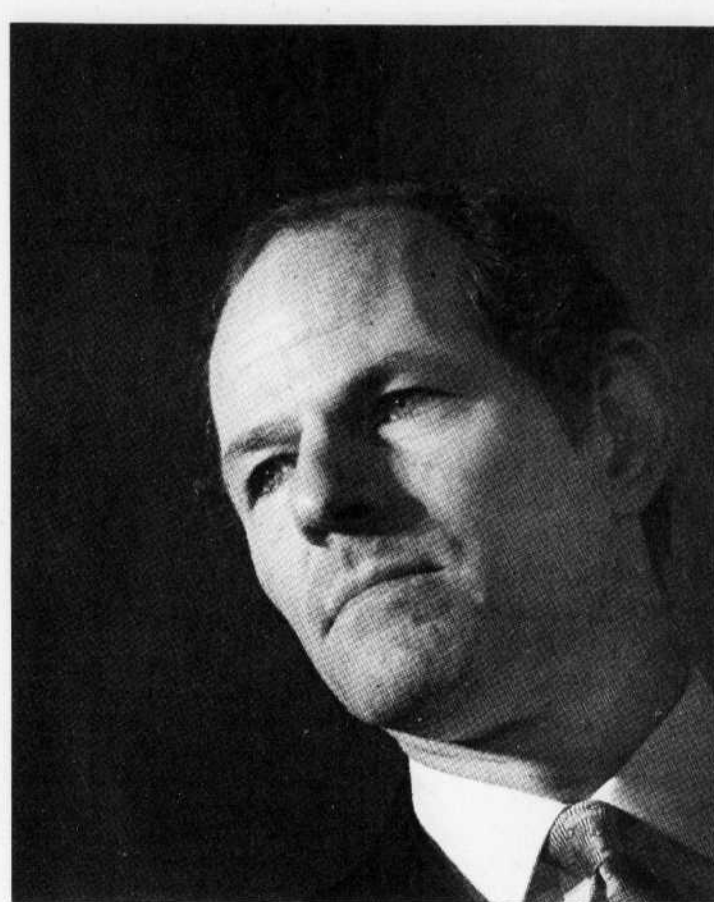
Les élus républicains ont en effet menacé de lancer une procédure d'impeachment contre Spitzer.

Les parlementaires républicains de l'État de New York ont sommé le gouverneur de démissionner dans les 48 heures, faute de quoi il s'exposerait à une procédure de destitution. L'association des gouverneurs républicains avait publié dès lundi un communiqué exigeant le départ du gouverneur. La plupart des commentateurs estimaient hier cette démission inévitable.

Selon un magistrat, parlant au *New York Times* sous couvert d'anonymat, les avocats du gouverneur devaient prochainement rencontrer le procureur pour voir quelles pourraient être les charges retenues contre leur client. Il a indiqué que les risques portaient sur la façon dont la prostituée avait été payée: en cas de tentatives de dissimulation de l'origine et des motifs des virements, il s'agirait de fraude, une accusation qui peut valoir jusqu'à cinq ans d'emprisonnement.

Selon le *New York Times*, les enquêteurs avaient été alertés par des banques sur des mouvements financiers suspects concernant notamment le gouverneur de New York, avec des retraits en espèces qui finissaient sur des comptes de sociétés fantômes.

L'enquête a permis de remonter jusqu'à un réseau de prostitution de luxe, avec qui M. Spitzer était en contact régulier. Il aurait été piégé par le FBI à au moins six re-



Eliot Spitzer

ERIC THAYER REUTERS

prises en train d'organiser des rendez-vous avec une prostituée dans un hôtel de Washington.

Ce réseau international, qui fonctionnait sur l'Internet sous le nom d'Emperor's Club VIP, a été démantelé récemment et quatre responsables ont été arrêtés la semaine dernière à New York.

Selon le *New York Times*, des enquêteurs du FBI, après avoir obtenu l'accord du ministre de la Justice des États-Unis, ont notam-

ment eu recours à une informatrice ayant précédemment travaillé comme prostituée à l'Emperor's Club VIP.

Des micros ont été placés dans les téléphones portables de certaines personnes soupçonnées d'avoir recours au réseau, qui employait une cinquantaine de prostituées à New York, Paris, Londres, Miami et Washington, pour des tarifs pouvant aller jusqu'à 5500 \$ de l'heure.

Selon des documents de l'enquête, les enquêteurs ont consigné les contenus des enregistrements, et notamment une conversation dans laquelle Eliot Spitzer, dit «client n° 9», organise les détails d'une rencontre avec une prostituée le 13 février, dans le prestigieux hôtel Mayflower de Washington.

La déclaration ne comporte pas le nom du gouverneur, ni celui de dix autres hommes ayant également eu recours aux services des prostituées, mais attribue des numéros aux clients.

Le rendez-vous de M. Spitzer avec la prostituée est relaté dans cinq pages qui rapportent une demi-douzaine de coups de téléphone entre le «client n° 9» et la personne chargée des réservations.

Les enquêteurs ont enregistré au total plus de 5000 appels téléphoniques, saisi plus de 6000 courriels, ainsi que des reçus bancaires, des notes d'hôtels et des billets d'avion et de train.

L'affaire embarrasse le camp démocrate. La candidate Hillary Clinton, que M. Spitzer soutient, a été très laconique hier, se contentant d'envoyer «ses respects» à la famille.

Le président républicain, George W. Bush, a quant à lui estimé que «c'était une situation triste», selon la Maison-Blanche.

Si le gouverneur Spitzer, ancien ministre de la Justice de l'État, démissionne, son successeur sera son adjoint actuel, David Paterson, 53 ans.

Noir et non-voyant, M. Paterson deviendrait le premier gouverneur noir de New York et le premier gouverneur non voyant aux États-Unis.

Agence France-Presse et Reuters



RONEN ZVULIN REUTERS

Un habitant de Sderot examine les dommages causés à sa maison par une roquette palestinienne.

La ville cible

À un kilomètre de la bande de Gaza, les habitants de Sderot vivent dans une anxiété permanente

CLAUDE LÉVESQUE

Située à un kilomètre de la bande de Gaza, la petite ville israélienne de Sderot est en première ligne dans la phase actuelle du conflit israélo-palestinien.

«Les gens ont 15 secondes pour courir vers un abri et sauver leur peau quand retentit la sirène d'alarme», a expliqué hier le directeur du Sderot Media Center, Noam Bedein, qui était de passage à Montréal.

Fin février et début mars, cette localité du Negev a essuyé jusqu'à une trentaine de tirs de roquettes par jour, des attaques qui ont fait un mort et plusieurs blessés, tandis que les représailles des forces armées israéliennes ont fait environ 120 victimes parmi les Palestiniens de la bande de Gaza, dont plusieurs civils. Les Israéliens attribuent cette disparité dans les bilans à l'utilisation systématique par la partie adverse de civils comme boucliers humains, ce qui, souligne Noam Bedein, constitue un «crime de guerre».

Depuis le début de la seconde intifada il y a sept ans et demi, environ 8000 roquettes Qassam tirées par différents groupes armés palestiniens sont tombées sur Sderot, faisant 11 morts. Ces attaques se sont amplifiées depuis que l'armée israélienne s'est retirée de la bande de Gaza il y a deux ans et demi. Résultat, la population de Sderot est passée de 23 000 à moins de 19 000 en quelques années. Ceux qui restent n'ont plus la possibilité de partir parce que leurs maisons ont été trop fortement dévaluées.

«Toutes les familles ont vécu l'expérience de voir une roquette exploser à proximité. À partir de ce moment, la vie change complètement: chaque fois que vous sortez de la maison, vous vous demandez où une roquette tombera et si vous avez le temps de courir jusqu'à un

abri», poursuit ce jeune Israélien qui a choisi de s'établir à Sderot il y a un an et demi afin d'en «montrer le visage humain».

D'après le centre local de santé mentale, 80 % de la population de Sderot souffrirait d'une forme ou d'une autre d'anxiété et entre 70 % et 94 % des jeunes enfants souffriraient de stress post-traumatique.

Le défi de l'organisme que dirige Noam Bedein consiste à expliquer l'effet psychologique des roquettes, «qui n'est pas visuel». «Il est très difficile de montrer notre côté du conflit, dit-il. Les médias, et même les médias israéliens, ne font attention que lorsqu'il y a du sang et des victimes, parce que c'est plus facile à montrer. D'un côté, vous avez des victimes civiles, et de l'autre, vous avez des effets psychologiques, sur des civils également. Je vous pose la question: quelle autre démocratie occidentale tolérerait ne serait-ce qu'une seule roquette tirée vers son territoire?»

Vidéos à l'appui, Noam Bedein a décrit «la folle réalité» d'une ville parsemée d'abris, même au milieu des terrains de jeu, où les gens n'osent plus dormir à l'étage et «où les jeunes femmes doivent troquer leurs souliers à talons hauts pour des chaussures sport chaque fois qu'elles doivent se déplacer à l'extérieur».

«Lorsque vous arrivez à Sderot en voiture, vous abaissez les vitres pour entendre les sirènes et vous enlevez votre ceinture de sécurité pour pouvoir courir vers l'abri le plus proche», ajoute M. Bedein.

Selon lui, on ne peut plus considérer les roquettes Qassam comme des «pétards artisanaux», puisqu'elles font aujourd'hui des dommages dans un rayon de 100 mètres et que certains modèles, comparables aux Katiouchas utilisés par le Hezbollah libanais, ont une portée suffisante pour atteindre la ville d'Ashkelon, 20 kilomètres plus loin.

Le Devoir

PAKISTAN

Double attentat à Lahore

Moucharraf convoque les parlementaires pour le 17 mars

Lahore — Le Pakistan a de nouveau été frappé hier par deux attentats suicide qui ont fait 26 morts à Lahore, dans l'est du pays, tandis que le président Pervez Moucharraf a annoncé la convocation pour le 17 mars de la nouvelle Assemblée nationale.

Deux explosions de camions piégés, qui ont fait aussi 175 blessés, ont eu lieu quasi simultanément.

La première attaque a visé les bureaux de l'Agence fédérale d'investigation (FIA), principalement chargée des questions d'immigration, mais le bâtiment abrite aussi une unité spéciale dédiée aux enquêtes antiterroristes, qui aurait pu être l'objectif visé par l'attentat, selon des sources de sécurité.

La seconde explosion, également provoquée par un camion piégé conduit par un kamikaze, a fait quatre morts, dont deux enfants. Elle a frappé une agence de publicité dans un quartier chic de la ville, éloigné de plusieurs kilomètres du lieu du premier attentat.

La raison du choix de cette cible n'était pas claire, mais elle se trouve non loin du domicile, à Lahore, d'Asif Ali Zardari, veuf de l'ancienne première ministre et chef de l'opposition Benazir Bhutto, assassinée le 27 décembre.

Une vague sans précédent d'attentats, revendiqués ou attribués aux militants islamistes proches d'al-Qaïda et des talibans, ensanglantent le Pakistan depuis des mois. Depuis le début 2007, au moins 1065 personnes, dont de nombreux civils, ont été tuées dans 118 attentats, la plupart perpétrés par des kamikazes, selon un décompte établi par l'AFP.

Le président Moucharraf a vivement condamné les deux attentats et a également annoncé la convocation pour le 17 mars de la nouvelle Assemblée nationale, issue des élections législatives du 18 février remportées par l'opposition.

Cette annonce survient deux jours après que les deux chefs de l'opposition, Asif Ali Zardari et Nawaz Sharif, se sont mis d'accord pour obtenir, dans les 30 jours suivant la première séance du nouveau Parlement, le rétablissement dans leurs fonctions des juges évincés par le président Moucharraf.

S'ils sont rétablis dans leurs fonctions, ils seraient amenés à se prononcer sur la légalité de la récente élection du chef de l'État.

Agence France-Presse

EN BREF

Mise en garde de Moscou

Moscou — Un rapprochement entre l'OTAN et la Géorgie aurait pour conséquence de lancer le processus de «sécession réelle» des régions séparatistes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, a prévenu hier l'ambassadeur de la Russie à l'OTAN. «Dès que la Géorgie recevra une sorte de feu vert de Washington à sa future intégration à l'OTAN, le processus de sécession réelle sera lancé dans ces deux territoires», a déclaré Dmitri Rogozine. Le porte-parole de l'OTAN a immédiatement fait savoir que l'Alliance n'avait pas encore pris de décision sur l'avenir des relations entre la Géorgie et l'Alliance. — Reuters

Droits: Pékin réhabilité

Washington — Les États-Unis ont retiré hier la Chine de leur liste des pires violateurs des droits de l'homme, sur laquelle ils ont ajouté la Syrie, le Soudan et l'Erythrée, tout en notant que le régime chinois continue à «harceler», «emprisonner» et «torturer». Dans son rapport annuel sur les droits de l'homme, publié par le département d'État, Washington cite 10 pays dans lesquels le pouvoir est

resté en 2007 «concentré entre les mains de dirigeants n'ayant aucun compte à rendre»: la Corée du Nord, la Birmanie, l'Iran, la Syrie, le Zimbabwe, Cuba, le Bélarus, l'Ouzbékistan, l'Erythrée et le Soudan. La Chine, qui figurait l'an dernier et en 2005 sur cette liste des «pires violateurs systématiques des droits de l'homme dans le monde», est reléguée, en cette année de Jeux olympiques, au rang de «pays autoritaire en pleine réforme économique ayant vécu des changements sociaux rapides mais n'ayant pas procédé à des réformes politiques et continuant à nier à ses citoyens les droits de l'homme et les libertés fondamentales basiques». — AFP

Des Éthiopiens dans le besoin

Addis Abeba — Près de neuf millions d'habitants des campagnes d'Éthiopie auront besoin d'une aide alimentaire cette année, en dépit de la bonne récolte à venir, a déclaré hier un organisme de recherches à financement américain. «Huit millions de personnes chroniquement menacées sur le plan alimentaire, et 952 000 autres qui sont même très menacées sur ce plan-là, en Éthiopie, auront besoin d'une aide alimentaire et financière en 2008», explique dans un rapport l'organisation Famine Early Warning Systems Network. — Reuters

L'amiral Fallon démissionne

Washington — L'amiral William Fallon, le commandant en charge des deux guerres menées par les États-Unis en Irak et en Afghanistan, a démissionné hier après avoir été décrit dans un article de presse comme un farouche opposant à la politique du président George W. Bush vis-à-vis de l'Irak.

Le secrétaire à la Défense Robert Gates a annoncé avoir accepté cette démission «avec réticence et regret», lors d'une conférence de presse surprise au Pentagone.

La démission de l'amiral Fallon intervient quelques jours après la parution d'un article dans le magazine *Esquire* affirmant qu'il était en désaccord avec les positions belligères de l'administration Bush sur l'Irak.

Dans un communiqué séparé, l'amiral Fallon justifie son départ en soulignant que «de récents articles de presse suggérant une différence entre mes opinions et les objectifs de la politique menée par le président ont provoqué de la distraction à un moment critique, et ont freiné les efforts du commandement dans la région». — AFP

ÉVALUATION D'ŒUVRES D'ART ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

GALERIE CHRISTIANE CHASSAY
www.christianechassay.com

Achetez tableaux canadiens

Edmund Alleyn, Léon Bellefleur, Paul-Émile Borduas, Emily Carr, A.J. Casson, Nora Collyer, Ulysse Comtois, Jean Dallaire, Paterson Ewen, Henriette Fautoux-Massé, Marcelle Ferron, Charles Gagnon, Yves Gaucher, Pierre Gauvreau, Lise Gervais, Lawren Harris, Prudence Heward, Randolph Hewton, Edwin Holgate, E.J. Hughes, Jacques Hurtubise, A.Y. Jackson, Jauran, William Kurelek, Fernand Leduc, J-P Lemieux, Serge Lemoine, Rita Letendre, Arthur Lismer, John Lyman, Henrietta Mabel May, Marcelle Maltais, Ray Mead, Jean McEwen, David Milne, Guido Molinari, Jean-Paul Mousseau, Alfred Pellan, Robert Pilot, Jean-Paul Riopelle, Sarah Robertson, Albert H. Robison, Anne Savage, Ethel Seath, Marian Scott, Claude Tousignant.

Achat à Montréal et Québec du 13 au 16 mars
Appelez MAINTENANT pour un rendez-vous

Lynda Marie Shearer, Canadian Art Group Cellulaire : 1.416.774.8575
55 Avenue Rd. #2975 www.canadianartgroup.com
Toronto M5R 3L2 canadianart@bellnet.ca

ÉDITORIAL

Une initiative inutile

Les gouvernements minoritaires donnent lieu à des situations parfois cocasses. Ainsi en est-il de l'adoption récente par la Chambre des communes d'un projet de loi privé présenté par un député libéral qui aurait pour effet de permettre de déduire de ses revenus les contributions à un régime d'épargne-études. L'opposition s'est bien amusée, mais l'offensive improvisée n'aura servi qu'à faire perdre du temps à tout le monde.

Même s'il était adopté par le Sénat, le projet de loi du député libéral Dan McTeague n'aura jamais de suite puisque le gouvernement a annoncé qu'il présenterait, demain, une motion pour en neutraliser les effets. Or, au risque de déplaire à leur collègue McTeague, les libéraux ne s'opposent pas à cette motion pour la simple raison qu'ils ne veulent pas d'élection, point.

Ce n'était pas la première fois que ce député libéral tentait de faire adopter le principe de la déductibilité des contributions au régime d'épargne-études. En soi, l'idée d'aider les parents à épargner pour l'éducation de leurs enfants n'est pas mauvaise, au contraire. Ce qui l'est, c'est la forme adoptée par le projet de loi, qui vient doubler les coûts du régime d'épargne-études (REEE) mis sur pied par les libéraux eux-mêmes du temps du duo Chrétien-Martin.

A l'heure actuelle, un contribuable peut verser jusqu'à 4000 \$ par année, par enfant, dans un REEE en prévision des études postsecondaires. À la différence du REER, la contribution n'est pas déductible de l'impôt du contribuable. En revanche, elle donne droit à une subvention d'au moins 20 % du montant déposé pour les premiers 2500 \$ par année, donc 500 \$, voire un peu plus en fonction des revenus du contributeur. Depuis peu, le Québec ajoute son grain de sel, ce qui le rend encore plus intéressant.

Pendant toute la durée du compte, ces subventions et le rendement réalisé s'accumulent à l'abri de l'impôt. Lorsque le jeune fréquente le collège ou l'université, ces sommes (subventions et rendements) lui sont versées et s'ajoutent à ses autres revenus imposables, qui sont généralement modestes.

Quant au capital injecté par le contributeur, il appartient toujours à ce dernier qui peut en disposer à sa guise, sans incidence fiscale puisqu'il n'a pas fait l'objet d'une déduction fiscale initiale.

Le très court projet de loi du député McTeague n'aurait rien retranché au régime existant, mais il aurait ajouté un avantage fiscal majeur en autorisant la déductibilité de la contribution jusqu'à concurrence de 5000 \$ par année, par enfant. Le coût de cette mesure: près d'un milliard par année pour Ottawa, et plusieurs centaines de millions pour les provinces.

Ce n'est pas un hasard si l'actuel REEE ne permet pas la déduction des contributions. Dans le cas du REER, le report d'impôts vise à encourager l'étalement des revenus de travail sur toute la durée de vie des individus. Or tel n'est pas l'objectif d'un régime d'épargne pour les études. Autoriser la déduction équivalait cette fois à permettre le fractionnement du revenu au sein d'une même famille afin de réduire les impôts à payer.

C'est d'ailleurs cette raison qui avait conduit les libéraux à adopter une formule différente des REER. Plus les familles sont riches, plus elles profiteraient d'un tel abri, dont on soupçonne qu'il deviendrait vite populaire auprès des gens dont le REER affiche complet.

Pour l'État, le coût serait d'autant plus élevé que cet avantage fiscal s'ajoutait à la subvention du régime actuel.

A trop vouloir faire le bien, on ne réussit parfois qu'à compliquer les choses. C'est heureux que les libéraux, qui avaient pourtant appuyé leur collègue McTeague jusqu'ici, aient choisi de ne pas s'opposer à la motion gouvernementale qui annulera l'effet du projet de loi, demain soir aux Communes.

j-rsansfacon@ledevoir.com

Le Ness plus ultra

Cela ne s'invente pas. Gouverneur de l'État de New York, Spitzer a Eliot pour prénom. Le même que l'autre, le Ness, le saint patron des incorruptibles qui pourchassent les truands, les cols blancs comme les cols bleus. C'est d'ailleurs en faisant la vie dure aux voyous portant les cravates à la mode sur les parquets de la Bourse qu'il s'était taillé une réputation de «nouveau incorruptible», voire de «croisé infatigable», pour reprendre les surnoms dont les médias l'avaient affublé lors des scandales WorldCom, Tyco, Enron et d'autres qu'on oublie. Lui-même s'était autoproclamé «le shérif de Wall Street».

Ce vernis construit à la force du poignet sur un paravent de probité morale s'est liquéfié en moins de deux au terme de l'acte de contrition de l'ex-procureur général de l'État de New York. Ce shérif a avoué avoir payé le prix fort pour une histoire de bagatelle. En clair, il a déboursé plus de 4000 \$ pour consommer les faveurs d'une péripatéticienne évoluant dans les hôtels chic de la capitale. CQFD: ce réseau de proxénètes proposait des services de call-girls dites de haut vol, aux politiciens en particulier.

En dehors de tout jugement moral, cette histoire a ceci de particulièrement affligeant qu'elle plombe sérieusement le travail que poursuivent l'actuel procureur général et ses collaborateurs. On pense notamment aux enquêtes amorcées alors que Spitzer était encore le patron des justiciers. Chose certaine, lorsque la nouvelle est tombée sur les fils de presse, les courtiers de Wall Street... ont applaudi!

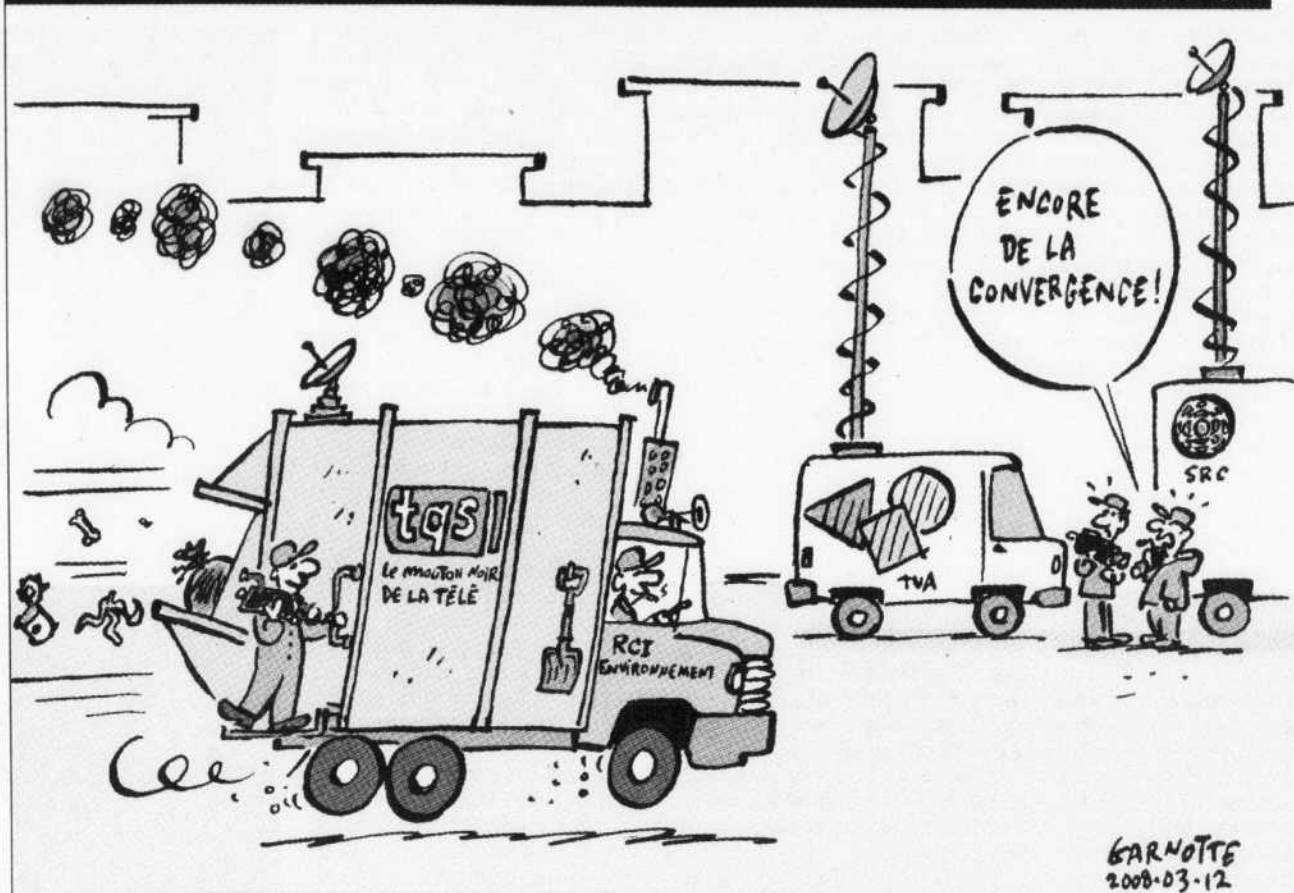
Car l'homme, lorsqu'il pourchassait les escrocs millionnaires, avait opté pour une stratégie «d'agressivité», c'est son mot, de tous les instants. Il avait la dent si dure et des méthodes parfois si brutales que des gens de son camp disent aujourd'hui avoir estimé Spitzer imprudent ou irresponsable. Cette inclination, ou plutôt cette certitude qu'il avait d'être sûr de son fait constamment l'avait amené à démolir sans preuve les individus qui évoluaient sur son radar de procureur. Un exemple? Il avait fait courir et alimenter la rumeur que la secrétaire de Richard Grasso, ex-président de la Bourse de New York, était sa maîtresse. Bref, il brandissait la petite mort, même supposée, pour réduire la réputation d'autrui à un bouillon saumâtre.

Comme c'est toujours le cas avec les dérives du cœur des politiciens, le public a eu droit à un rituel de repentance, pour reprendre un titre du *Washington Post*. Et, comme d'habitude, le tout a été mis en scène et administré par ces experts en sophismes divers que sont les relationnistes. En clair, on a une fois encore obligé madame à être présente, on a glissé dans la bouche de monsieur les mots clés. Les mots qu'il doit absolument employer par calcul et non pas nécessairement par sincérité. Et ce, pour que cet exercice soit pris en considération lorsque le temps de la peine viendra. À l'instar des précédents, ce spectacle était consternant.



Jean-Robert Sansfaçon

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES DE TQS ONT FAIT FORTUNE DANS LA GESTION DES DÉCHETS...



LETTRES

L'homme n'a rien compris

Je viens de lire dans l'hebdomadaire *Le Courrier international* qu'il y a quelques semaines, les Américains ont largué 50 tonnes de bombes sur un village au sud de Bagdad. En 1937, sur l'ordre de Hitler, le même tonnage de bombes a été lancé sur la ville de Guernica, en Espagne. Cette attaque a été la source de l'inspiration de l'œuvre maîtresse de Picasso qui porte le nom de cette ville.

Force est de reconnaître qu'en 70 ans, l'homme n'a pas beaucoup appris. Ce qui était stupide et inhumain en 1937 ne l'est pas moins en 2008.

Jean Cheney
Montréal, le 8 mars 2008

Mâles, femelles et trucs publicitaires

Ces jours-ci, on parle beaucoup des publicités dites sexistes. On s'attaque surtout aux publicités faisant la promotion de certaines marques de bière. Ce qui me frappe, c'est que, bien sûr, les publicitaires sont toujours hantés par la vieille tentation d'utiliser les femmes et le corps féminin comme appâts pour accroître leurs ventes en jouant éventuellement sur un vieux fond libidineux qui serait présent chez une pléthore de mâles un peu pervers.

Toutefois, si je relis l'étude de Catherine Lord publiée en septembre 1979, qui portait sur l'image des femmes dans la publicité, je me dois de trompeter que, sauf grossière erreur de ma part, les femmes, en 2008, sont moins malmenées et moins utilisées à des fins publicitaires. Il y a eu des progrès, qui ne signifient toutefois pas que tout est réglé.

Mon propos est donc le suivant: un des nombreux trucs de la publicité, c'est de présenter de prétendus winners (les gens qui utilisent le bon produit) et de prétendus losers (dont le rôle est de glorifier les gagnants). Les publicitaires raffolent des personnages épais, tuts et abrutis. Or de nombreuses études et observations révèlent que le monde publicitaire contemporain, conscient de l'ampleur de la mouvance féminine et féministe, utilise de plus en plus des hommes pour jouer le rôle des abrutis et des imbéciles.

Ma conclusion est donc la suivante: comme les femmes en avaient assez d'être infériorisées et comme elles pèsent lourd dans les décisions d'achats, les publicitaires ont décidé de tomber à bras raccourcis sur les mecs, sur les hommes. Cependant, du même coup, il est clair que les publicitaires, de mille manières, vont toujours «s'essayer» en utilisant le corps et les charmes féminins pour stimuler les ventes.

Si les hommes devenaient aussi vigilants et aussi exigeants que les femmes, cela assainirait peut-être l'univers publicitaire. Peut-être songeraient-ils à des stratégies publicitaires autres que celles mettant en vedette une pléthore de pauvres abrutis. Ou bien encore les pauvres publicitaires crieraient à la censure et à l'intolérance, ce qui serait quand même amusant et réjouissant.

Jean-Serge Baribeau
Sociologue des médias
Montréal, le 7 mars 2008

Encore des mots

La commission Blais sur les conditions de vie des aînés a accouché d'une souris, comme il fallait s'y attendre. Des recommandations molles, à l'image du premier ministre Jean Charest, qui a commandé le rapport. Des recommandations fades qui permettront au gouvernement de dire qu'il a pris ce rapport en compte.

Marguerite Blais n'a rien trouvé de mieux à dire qu'il fallait fermer des places dans les centres d'hébergement pour offrir davantage de services à domicile alors qu'il y a une imposante liste d'attente de personnes en grande perte d'autonomie qui ont vraiment besoin des services lourds des CHSLD. C'est tou-

jours la même stratégie: opposer les clientèles les unes aux autres. Alors qu'ils étaient dans l'opposition, les libéraux n'avaient pourtant pas de mots assez durs pour dénoncer l'incurie du gouvernement péquiste qui négligeait les services à domicile.

Le rapport Blais est de la même farine que le rapport Castonguay, sauf que ce dernier met davantage l'accent sur la privatisation de l'hébergement des personnes en perte d'autonomie. Dans la foulée de la Journée des femmes, le 8 mars, le rapport Blais n'apporte pas d'espoir aux femmes, qui constituent pourtant la majorité des personnes âgées et des aidantes.

Nous saurons bientôt si la ministre des Finances, dans son budget, augmentera substantiellement le financement des services à domicile, pas seulement celui des soins (médecins, infirmières, etc.) mais aussi celui des services d'aide (les auxiliaires familiales et sociales des CLSC qui donnent des services indispensables d'hygiène, etc.). «Pour le gouvernement Charest, les services à domicile sont importants.» On croirait entendre Dalida: «Encore des mots, toujours des mots, les mêmes mots, paroles, paroles, paroles...»

Marie Pelchat
Jacques Fournier
Montréal, le 6 mars 2008

Obama pour une victoire

Un fait marquant de la campagne à l'investiture démocrate chez nos voisins du Sud réside dans l'engouement des jeunes pour cette course à cause de la présence de Barack Obama, qui suscite chez eux l'espoir qu'une nouvelle façon de faire de la politique sera implantée. Il semble clair que Hillary Clinton, si elle était choisie par les démocrates, ne serait pas en mesure d'obtenir ce vote des jeunes, qui n'iraient pas non plus à John McCain. Les jeunes resteraient sans doute chez eux, désillusionnés, et les démocrates perdraient ainsi des millions de votes.

Qui plus est, le sénateur Obama représente aussi un changement dont beaucoup d'autres Américains, en plus des jeunes, ont soif: ils en ont assez des 20 ans du Washington des familles Bush et Clinton. À la limite, le sénateur McCain, ce républicain non conformiste, presque assez à gauche pour être démocrate, pourrait bien incarner, dans une bataille électorale avec Mme Clinton, un changement attirant à la Maison-Blanche pour certains électeurs démocrates. La sénatrice, très présente depuis 15 ans dans la vie politique des États-Unis, est d'ailleurs une personnalité controversée aux yeux d'une partie de la population américaine.

À l'inverse, il n'y a pas de contentieux entre l'électorat américain et M. Obama, bien au contraire. Sa position contre la guerre en Irak, clairement exprimée dès le départ, constituerait un atout redoutable des démocrates contre un John McCain condamné à défendre cette guerre des républicains, à laquelle environ 70 % des Américains sont maintenant opposés. Enfin, la prétention de Mme Clinton selon laquelle elle devrait être choisie parce qu'elle l'emporte contre M. Obama dans les primaires de grands États comme la Californie et New York ne tient pas la route: peu d'électeurs démocrates y feraient défection pour appuyer M. McCain plutôt que M. Obama lors de l'élection présidentielle. Ces États sont avant tout des États démocrates, non des États «Clinton».

Devant les avantages que présente la candidature de Barack Obama, faut-il alors s'étonner que les républicains fassent actuellement tout ce qu'ils peuvent pour favoriser le choix de Hillary Clinton par le Parti démocrate?

Jean Piuze
Québec, le 9 mars 2008

Pas tant écolos les lampes fluocompactes

Ayant travaillé pendant quatre ans pour un centre de recherche d'une grande entreprise produisant des produits d'éclairage et aussi par-

ce que je me préoccupe de l'environnement, je m'intéresse à l'évolution des lampes électriques et à leur adoption par les utilisateurs ainsi qu'aux concepts «idéalistes» promus par nos gouvernements et organismes «écolos».

Soyons clairs: je suis pour toute initiative qui aidera notre planète et, surtout, qui encouragera une consommation modérée. Il est clair que l'objet de promotion principal des ampoules fluocompactes est leur plus grande efficacité énergétique. Tranquillement, le citoyen est informé de certains impacts environnementaux associés à leur utilisation. Oui, ces lampes contiennent du mercure (c'est bien indiqué sur la base de la lampe), et il est important de s'en préoccuper. Toutefois, si nous les examinons de façon globale (planétaire), ces lampes ont un très gros impact sur l'environnement.

D'abord, elles sont issues d'un procédé de fabrication complexe, beaucoup plus complexe que le procédé de fabrication de l'ampoule à filament incandescent. Qui dit complexité dit plus d'énergie pour la fabrication et plus d'étapes auxquelles on a recours à des produits chimiques souvent toxiques. De plus, ces lampes utilisent des circuits électroniques issus d'une industrie polluante, circuits qui se retrouvent au rebut à la suite d'une utilisation unique. En comparaison, les bons vieux tubes fluorescents que nous connaissons bien ont l'avantage de réutiliser leur bloc d'alimentation à maintes reprises.

Comme les lampes fluocompactes sont produites dans des pays en développement, les impacts de leur fabrication ne sont pas retenus dans les calculs d'impacts environnementaux à l'échelle locale d'ici. Nous sommes bien heureux de consommer moins d'électricité, mais nous devons aussi penser aux autres, aux gens qui habitent les pays où ces ampoules sont produites. Nous devons aussi penser à nous: en effet, bien qu'elles aient une durée de vie relativement longue, elles se retrouveront un jour ou l'autre dans un site d'enfouissement. [...]

Sylvain Coulombe
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 7 mars 2008

Un appel à la science

Au mois de mai, la commission Bouchard-Taylor remettra son rapport au gouvernement Charest. Après des centaines de témoignages, force est de constater que les immigrants ne sont pas le problème. Non, le problème, encore et toujours, c'est la religion. Ne réclame-t-on pas des accommodements (dans la quasi-totalité des cas) en fonction des exigences d'une religion?

Le début de ce millénaire est marqué par une grande soif de transparence. Une lucidité accrue donne lieu à une intense recherche de vérité. La conscience individuelle et collective se réveille, mais elle est encore bien fragile. Accommoder selon des arguments religieux, donc cautionner les religions, en sachant que toutes reposent sur des doctrines et des dogmes erronés serait irresponsable et destructeur de la part du gouvernement. La société est en droit d'en attendre davantage de ses dirigeants; les jeunes ont droit à plus de vérité et à l'exemple d'un gouvernement responsable dont les décisions n'ont rien à voir avec les croyances religieuses.

C'est pourquoi, avant que lesdites décisions ne soient prises, je fais appel à la conscience individuelle et collective, je fais appel au gouvernement Charest, à la ministre de la Culture, à celle de l'Éducation et à tous les détenteurs de pouvoir afin que la laïcité (qui exclut tout accommodement en relation avec la religion) soit inscrite à la Charte des droits et libertés.

Je rappelle que l'enseignement de l'éthique et la promotion des valeurs humanitaires et universelles ouvriront plus sûrement le chemin vers la paix dans le monde que l'endoctrinement des religions, qui ont toujours été ferments de guerre.

Andréa Richard
Trois-Rivières, le 6 mars 2008

IDÉES



MATHIEU BÉLANGER REUTERS

Non à la « langue standard québécoise »

ANNETTE PAQUOT
Professeure à la faculté des lettres
de l'Université Laval

Des médias nous apprennent récemment que la direction du Parti québécois soumettra à son conseil national une proposition qui vise à « réorienter résolument l'enseignement du français vers l'acquisition de la langue standard québécoise, écrite et parlée ». Ainsi donc, sous une terminologie différente, réapparaît le fameux — et mythique! — « français standard d'ici! »

Il a même pris du galon puisqu'on lui confère maintenant le titre de « langue ». Cette promotion est d'ailleurs fort révélatrice: il s'agit clairement, pour ce parti, de décréter la naissance d'une langue nouvelle, indépendante du français; autrement dit, de faire sur le plan de la langue ce qu'il n'ose plus faire sur le plan politique: proclamer l'indépendance. Mais qu'on ne se trompe pas: même si on revenait à une terminologie plus anodine (ou plus hypocrite), comme « français standard en usage au Québec », il s'agirait toujours de « séparatisme » ou de « souverainisme linguistique », c'est-à-dire de détacher le français du Québec du reste de la langue française par la définition et l'imposition dans nos écoles d'une norme distincte de celle des autres francophones.

Plusieurs de ces médias nous ont rappelé à cette occasion que cette « langue standard québécoise » n'est définie nulle part. Ils ont raison: la « langue » en question est une réalité plus qu'hypothétique, dont les contours et surtout l'existence même alimentent bien des débats parmi les linguistes.

On comprend d'ailleurs la discrétion des promoteurs de cet ectoplasme langagier, car ils sont devant un dilemme. En effet, de deux choses l'une: ou bien cette « langue standard québécoise » à définir s'éloigne beaucoup du standard du français international, et elle sera alors contestée et jugée néfaste par beaucoup, ou bien elle n'en diffère que par quelques particularités du type « déneigeur », « recherchiste », « relationniste », « acériculture », « motoneige » ou « cabane à sucre », que personne ne songe à condamner depuis belle lurette. Et alors, pourquoi parler de « langue » et s'embarasser de dictionnaires spécifiques, de manuels de prononciation spécifiques?

Un consensus fictif

Dans cette discussion, un des arguments les plus utilisés par les défenseurs de la « langue standard québécoise » est l'existence d'un consensus en sa faveur. On ne le dira jamais assez: ce consensus est totalement fictif. Il n'existe pas chez les linguistes: de nombreux linguistes ont pris position contre cette démarche et estiment qu'elle repose sur des prémisses mal établies, voire carrément erronées.

Il n'existe pas plus chez les leaders d'opinion: il y a au Québec des dizaines de voix respectées qui s'opposent à l'idée même d'une « langue standard québécoise ». Il n'existe pas non plus dans la population: lorsqu'on leur a demandé si, de façon générale, ils pensaient que les francophones de tous les pays devraient employer les mêmes mots, à peu près 50 % des Québécois interrogés, qui constituaient un échantillon représentatif des populations de Québec et de Montréal, ont répondu que oui!

Lorsqu'il s'agit de mots bien précis, les Québécois ne sont pas d'accord non plus pour s'enfermer dans la québécité. Un indice: d'après une des études publiées ces jours-ci par l'Office québécois de la langue française (OQLF), plus une personne est instruite, plus elle juge sévèrement les québécismes. En cette matière, les Québécois sont même plus sévères maintenant qu'il y a un quart de siècle (Jacques Maurais, *Le Vocabulaire des Québécois, étude comparative*, 1983 et 2006).

Le français international à l'école

Plus significatif encore, une autre de ces études nous apprend que « les Québécois ne veulent pas que leur variété de langue soit décrite comme un tout indépendant, sans aucune référence au français parlé et écrit ailleurs dans le monde » (Jacques Maurais, *Les Québécois et la norme - L'évaluation par les Québécois de leurs usages linguistiques*). À propos de l'enseignement, les opinions sont très nettement définies: 76,8 % d'entre eux pensent que « le français correct enseigné dans les écoles du Québec doit être le français international » et 88,3 % qu'« il est souhaitable qu'on utilise les mêmes ouvrages de référence comme les dictionnaires et les grammaires partout dans la francophonie ». Le consensus serait donc contre la proposition du PQ!

Tout cela n'a rien d'étonnant: il est bien connu que les tendances à la régionalisation et à la fragmentation linguistiques s'observent quand, dans un domaine linguistique donné, les communications se raréfient alors que l'inverse se produit quand elles augmentent. La mobilité actuelle des personnes a pour conséquence la mobilité des mots et des expressions. N'entend-on pas de plus en plus « week-end » au

Canada et « fun » en France? Sans surprise, on assiste donc actuellement à un mouvement de « dérégionalisation » ou de « dédialectisation » du français.

Le français « tout court »

Au lieu de s'épuiser à inventer une norme locale spécifique, narcissique (ah! ce « narcissisme des petites différences » cher à Freud!) et à tenter de l'imposer à grands frais, pourquoi le gouvernement n'encouragerait-il pas les spécialistes de la langue à investir tous ces efforts dans l'enseignement du français « tout court » afin de permettre à un plus grand nombre de Québécois de mieux maîtriser et donc de se sentir plus à l'aise dans une langue qu'ils illustrent déjà, souvent avec beaucoup d'élégance, une partie importante de leur élite? Car là, les besoins sont immenses et, depuis trop longtemps, le débat sur la norme sert de prétexte à une certaine complaisance démagogique et d'excuse aux résultats déplorables de l'enseignement du français.

Les Québécois sont conscients de l'importance de la connaissance du français « tout court » et veulent rester dans le mouvement qui caractérise notre siècle. Ils veulent pouvoir participer pleinement aux échanges que seule permet la maîtrise d'une langue internationale encore fort prestigieuse. Ils veulent un enseignement utile qui prépare leurs enfants à faire leur place dans un univers ouvert et changeant et non les symboles d'un nationalisme dépassé. Si, de par le monde, des écoliers de populations très diverses peuvent s'approprier cette langue, à des degrés divers, certes, mais sans en mourir d'aliénation, pourquoi les Québécois ne le pourraient-ils pas?

Un choix regrettable

Le Parti québécois choisira-t-il de faire de la variété de français qui doit être enseigné un enjeu politique? Ce serait regrettable, car c'est un sujet qui devrait transcender les clivages idéologiques. Dans cette hypothèse, il nous resterait à espérer que les autres partis sauront barrer la route à ce projet suicidaire.

De grâce, que « la langue standard québécoise » ne s'aventure pas hors des colloques universitaires et de la douce quiétude des derniers salons où l'on cause — pardon! — où l'on converse! Le législateur québécois emploie les mots « langue française » ou « français » et n'éprouve pas le besoin d'ajouter à ces termes des précisions supplémentaires. C'est fort sage. Les instances officielles, quelles qu'elles soient, devraient continuer à suivre cet exemple et ne pas soutenir ou avaliser la définition d'une norme locale du français: parfois, l'abstention de l'autorité a bien des vertus!

La loi 101 doit retrouver le statut qu'elle mérite

GUY ROCHER, FERNAND DAoust,
MONA-JOSÉE GAGNON
ET JOËLLE QUÉRIN

Respectivement corédacteur de la Charte de la langue française, syndicaliste, professeure et étudiante en sociologie à l'Université de Montréal

Le débat linguistique relatif à la place du français dans la société québécoise a pris beaucoup de relief ces dernières semaines. Après des mois d'obscurité et d'incertitude, nous avons assisté à un déferlement d'informations, nous avons appris que pour nous faire une opinion il faudrait dévorer quelques milliers de pages et de statistiques.

Les partis politiques, qu'ils soient de gouvernement ou d'opposition, ont émis des opinions « à chaud », dans l'empressement. Forcément, ces positions ont été calquées sur les lignes traditionnelles des partis. Or, s'il est une question qui fait consensus au Québec, c'est que ce dernier doit continuer à vivre en français, sans que nous nous privions pour autant des apports d'autres langues. Ce consensus dépasse les affiliations politiques.

Signataires de cette lettre, nous avons tous travaillé, à notre façon, à faire en sorte que le français soit non seulement la langue officielle mais, et surtout, la langue commune au Québec. Nous nous affligeons de constater qu'une question aussi centrale que le statut officiel de la langue française et son usage en tous lieux, publics et privés, soit filtrée par des gestes partisans, venant même des détenteurs du pouvoir, politique autant qu'administratif. Ceci nous amène à faire deux propositions susceptibles d'assainir la situation et de rasséréner l'opinion publique.

L'OQLF lié à l'Assemblée nationale

Première proposition: l'Office québécois de la langue française (OQLF) doit relever de l'Assemblée nationale. Il en est ainsi de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Ses membres sont nommés par l'Assemblée nationale et la Commission fait rapport à cette dernière. Il en est de même du vérificateur général et de la protectrice du citoyen. Dans tous ces cas, les nominations doivent être approuvées par un vote aux deux tiers des membres de l'Assemblée nationale.

Pourquoi ces organismes ont-ils ce statut particulier par rapport au pouvoir politique, donc par rapport au gouvernement? La réponse est simple: ces organismes incarnent des valeurs qu'on peut présumer comme étant consensuelles, car elles découlent de droits fondamentaux et transcendent donc les options partisans. Nous croyons que c'est précisément le cas du statut de la langue française. Un tel mode de nomination consacre la légitimité de ces organismes et leur permet de profiter d'une distance de bon aloi à l'égard du pouvoir politique. En 1977, le législateur a donné à la loi 101 le nom de « Charte de la langue française » pour bien marquer sa solennité, et les premiers articles de la Charte sont rédigés à la manière de droits fondamentaux. C'est pourquoi nous demandons que les nominations de tous les membres de l'OQLF soient ratifiées par l'Assemblée nationale.

Un chien de garde

Deuxième proposition: une commission de protection de la langue française doit être remise sur pied. En 1993, la Commission de surveillance et des enquêtes, organisme alors chargé de veiller au respect des dispositions de la loi 101, a été abolie et ses tâches confiées à l'Office de la langue française. En 1997, une Commission de protection de la langue française était mise sur pied avec un mandat similaire à celui de la Commission. Elle a été abolie en 2002.

Les acteurs gouvernementaux de cette saga malheureuse sont aujourd'hui assis de part et d'autre à l'Assemblée nationale. Nous demandons que soit remis sur pied un organisme chargé de voir au respect de la loi 101, et ce, pour deux raisons. D'abord pour des raisons d'ordre pratique et administratif. Dans un domaine d'activité aussi délicat, un même organisme ne peut jouer à la fois un rôle de promotion et de surveillance, à la fois un rôle de persuasion et d'enquête, et ce, tout particulièrement pour ce qui concerne les dispositions relatives aux milieux de travail.

Défense du français

Ensuite, nous savons tous que ces décisions d'abolir un des organismes clés de la loi 101 ont été une réponse directe au lobby d'une minorité du groupe anglophone, laquelle n'avait de cesse de pourfendre et de tourner en dérision l'organisme chargé d'enquêter en matière de respect de la langue française. Ces décisions ont été le symbole puissant de cette peur d'affirmer le caractère français du Québec qui, par malheur, nous atteint parfois. Cessons d'illustrer, de promouvoir et de défendre la langue française dans notre coin d'Amérique et elle sera de plus en plus menacée.

La loi 101 aura toujours des ennemis, il faut nous y faire. C'est d'ailleurs en raison de cet acharnement que les dispositions relatives à la fréquentation obligatoire de l'école française se trouvent à présent devant la Cour suprême. Les signataires demandent aux trois partis politiques présents à l'Assemblée nationale de s'entendre sur ces deux modifications relatives à l'application de la loi. Ce serait là rendre grâce à l'immense mobilisation populaire qui fut à l'origine de la loi 101. Ce serait aussi un signe du fait que nous sommes collectivement déterminés à défendre la langue française, comme en 1977.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Émilie Folie-Boivin, Vincent Cauchy (communiqué internet), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Pagnieu (pupitre), Louise-Maude Rioux Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garnau (caricaturiste), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Martin Duches, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correcteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisc (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque (secrétaire à la rédaction), Émilie Parent Bouchard, Étienne Plamondon-Emond (communiqué à la rédaction), La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Olivier Spéciel (Québec), Monique Bherer (Ottawa). LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bosse, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chénier, Marlène Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Geneviève Pierrat, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, Olivier Zuida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion). L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

SANTÉ

SUITE DE LA PAGE 1

suivre d'ici 2010. Une perspective qui réjouit M. Braindot. «*Quelque part, si Québec finit par numériser ses dossiers, il nous sera plus facile de tout mettre en ligne par la suite. Après tout, on est au XXI^e siècle et il est grand temps d'entrer dans l'ère électronique.*»

D'ici là, la compagnie aura amplement eu le temps de faire son nid dans le privé. Déjà, tous les clients du Groupe Médi-Ressources, basé à Trois-Rivières et à Montréal, peuvent avoir accès à leur dossier en ligne sécurisé ou qu'ils soient sur la planète. Deux cliniques privées montréalaises, soit RocklandMD et MD-Plus, ont quant à elles entrepris des discussions avec MediProfile afin d'offrir cet outil à leurs clients. Les deux cliniques songent à ajouter ce service à leur forfait, mais un patient pourrait aussi prendre la liberté de s'abonner. Coût: 195 \$ par année.

Le dossier médical de MediProfile est d'abord né

d'un souhait formulé par les patients eux-mêmes. Spécialisé en médecine du travail, le Groupe Médi-Ressources compte en effet beaucoup de clients qui voyagent partout dans le monde. «*Quand mes clients consultent à l'étranger, je ne peux plus rien faire. Ce gadget-là est en fait un prolongement de ma pratique médicale, ce qui me plaît d'ailleurs beaucoup. Maintenant, je sais tout ce qui se passe. J'ai une image à jour, plus nette. Les médecins là-bas aussi*», explique le Dr Jean Labbé, directeur médical et fondateur du groupe.

Le contrôle au patient

Contrairement à ce que prévoit Québec avec son dossier électronique, c'est le patient qui décide de tout chez MediProfile. «*Le patient reçoit un nom de code et se choisit un mot de passe. S'il le désire, il peut autoriser un médecin à consulter son dossier et à y ajouter des informations, mais tout cela se fait sur une base volontaire*», explique Patrick Braindot, qui dirige aussi Médi-Ressources Montréal. Le contenu appartient donc en propre au client, qui peut en disposer comme il le veut, quand il le veut.

Les informations qui seront retenues ne pourront toutefois pas être modifiées, prévient le Dr Labbé. Prudente, la compagnie a aussi sciemment choisi de ne pas inclure les informations qu'elle juge plus «sensibles», comme les données psychiatriques, un problème d'alcoolisme ou de toxicomanie ou une prédisposition génétique, par exemple. «*Si le médecin insiste et juge qu'il a besoin de ce document, on pourra lui donner un accès réservé à ces informations, mais toujours avec l'assentiment du patient.*»

Cette approche ne risque-t-elle pas de compromettre l'essence même de ce projet, qui est après tout d'offrir au médecin le portrait le plus exact et le plus récent qui soit du patient qu'il reçoit dans son cabinet? Le Dr Labbé ne le croit pas. «*Notre dossier est bâti sur une base volontaire, et c'est bien ainsi. Il pourrait quand même arriver des situations où on pourrait dire à la personne qu'elle serait mieux de procéder différemment, mais si elle insiste pour qu'on ne mette pas cette information dans son dossier, on ne le fera pas.*»

Accessible par Internet, ledit dossier est hébergé

sur un site sécurisé en tous points semblable à ceux utilisés par les institutions bancaires. Les dossiers sont sauvegardés en mode PDF non modifiable. La compagnie estime être en mesure de mettre en ligne de 5000 à 6000 dossiers électroniques dans la prochaine année. Elles entendent aussi offrir ses services aux cliniques publiques, moyennant certains coûts. Le tout toujours sur une base volontaire, insiste M. Braindot, qui ne veut pas prêter flanc aux critiques des défenseurs de la vie privée.

Cet outil électronique, le premier au Québec, vient s'ajouter à d'autres initiatives du genre. Pensons par exemple à cet autre outil en ligne lancé l'an dernier par une compagnie privée, ZoomMed, qui a choisi d'investir le domaine des pharmaceutiques. Son Prescripteur ZRx est un logiciel Web qui fonctionne sur un petit ordinateur de poche ou un ordinateur. Il permet à un médecin de remplir une prescription en ligne que peuvent ensuite consulter les pharmaciens. Plus d'une centaine de cliniques s'y sont déjà inscrites.

Le Devoir

CHAREST

SUITE DE LA PAGE 1

d'ajouter que, «*sur le plan fiscal, toutes les lois sont respectées [...] Même si c'est un arrangement privé, j'ai voulu ce matin le rendre public, parce que de toute évidence ça allait créer un débat. Aussi bien le dire.*»

Le Parti québécois a attaqué seul sur cette question hier, puisque l'Action démocratique verse aussi un «salaire» de 50 000 \$ à son chef depuis le mois de mai. Le leader du Parti québécois, François Gendron, doyen de l'Assemblée nationale, a soutenu qu'il n'avait jamais vu une pareille chose et a prévu qu'elle éclausera les rangs libéraux: «*Comment le premier ministre du Québec, comme chef de parti et premier ministre du Québec, peut-il donner son aval à une telle pratique sans réaliser que, ce faisant, il laisse planer d'énormes soupçons sur sa propre intégrité et sur celle de tout son conseil?*», a-t-il demandé. M. Gendron s'est aussi scandalisé que l'ancien président du PLQ Marc-André Blanchard ait présenté la rémunération supplémentaire au chef libéral comme un mécanisme pour éviter la corruption, «*pour protéger et s'assurer de le mettre à l'abri contre toute pression induite*», selon les mots de M. Blanchard.

Le whip péquiste Stéphane Bédard a demandé pour sa part «*combien il a reçu au total sur 10 ans et sous quelle forme*». Au PQ, on se demandait aussi pourquoi le premier ministre avait attendu 10 ans, et le reportage de TVA du journaliste Robert Plouffe, pour faire état de cette entente (par un communiqué diffusé hier à 5h du matin).

Jean Charest en a déjà parlé

En fait, ce n'était pas la toute première fois, hier, que Jean Charest parlait du fait que son parti lui a payé un salaire, selon ce que *Le Devoir* a découvert dans les archives du site de l'Assemblée nationale. Il l'avait déjà mentionné, mais en laissant entendre qu'il ne le recevait plus. C'était sa première conférence de presse à titre de chef de l'opposition, le 15 décembre 1998 (les élections avaient eu lieu le 30 novembre). Interrogé sur sa pension fédérale, il avait alors répondu: «*Le jour où je suis devenu chef du Parti libéral du Québec, puisque je n'étais pas élu, c'est le Parti libéral du Québec qui a assumé mon salaire, juste pour vous le rappeler, puisque c'est une question qui peut en intriguer certains.*» Il parla du salaire au passé, en précisant: «*C'est eux [les gens du PLQ] qui ont assumé mon salaire, à un niveau équivalent à celui du chef de l'opposition officielle. Et ma pension au fédéral, j'y ai renoncé et j'ai demandé qu'on prenne des arrangements pour que je ne la reçoive pas ou, si ce n'était pas possible, parce que, techniquement, ce n'était pas clair si cela était possible ou non, que l'argent soit retourné au fonds consolidé*», principal «compte de banque» de l'État.

Des précédents?

Est-ce illégal? Les représentants du Parti québécois n'ont pas voulu répondre hier. «*Moi, je ne me prononce pas sur l'illégalité ou la légalité, je ne le sais pas*», a répondu Stéphane Bédard, lui-même avocat.

Plus tôt en Chambre, le leader parlementaire Jean-Marc Fournier avait défendu son chef en soutenant qu'il ne s'agissait aucunement d'un cas de «double rémunération de fonds publics». De plus, a-t-il dit, chaque parti a eu recours à cette pratique. Non seulement Mario Dumont, mais André Boisclair a reçu un salaire du Parti québécois pendant quelques mois. Juste, a répondu le PQ, mais c'était avant qu'il devienne l'élu de Pointe-aux-Trembles. Un autre précédent a été soulevé, celui de Richard Legendre, qui a reçu, du 12 mars 2001 au 24 septembre 2001, un montant total de 39 900 \$ sous forme d'honoraires professionnels. «*C'était pour compenser le déficit financier qu'il subit en n'étant pas élu comme député*», a-t-on expliqué au PQ, en insistant sur le fait que M. Legendre n'était pas élu.

Ponts d'or

En Chambre, en pleine attaque, M. Fournier a enjoint aux élus péquistes de regarder dans leurs propres rangs, où «*des gens ont occupé des fonctions à des ministères, avec des conjoints qui n'étaient pas très loin*». Il faisait référence au mari de la chef péquiste Pauline Marois, Claude Blanchet, président de la Société générale de financement au moment où Mme Marois était ministre des Finances. Plus tard, il est revenu sur ce cas, ajoutant que le «conjoint» a eu un «pont d'or» lorsqu'il a quitté son poste. Stéphane Bédard a alors répliqué: «*Il faudrait qu'il nous explique c'est quoi, un pont d'or. S'il tient vraiment à parler de pont d'or ici*», faisant allusion à une théorie sur le passage de Jean Charest de la scène fédérale à la québécoise en 1998. «*Un pont d'or pour Charest?*» est le titre d'un article publié en 2006 dans un journal souverainiste, *Le Québécois*. Lorsque *Le Journal de Sherbrooke* avait repris ces informations, le cabinet du premier ministre avait envoyé une mise en demeure au journal, traitant l'article de «*tissu de mensonges*». Québecor, propriétaire du *JdeS*, avait présenté ses excuses au premier ministre et congédié les deux auteurs de l'article.

Le Devoir

MISSION

SUITE DE LA PAGE 1

L'obtention de six à huit hélicoptères pour soulager les troupes canadiennes qui doivent parcourir les dangereuses routes de Kandahar est l'une des conditions mises en avant par le rapport Manley pour rester engagé en Afghanistan. Les conservateurs et les libéraux l'ont d'ailleurs inclus dans leur motion qui sera votée aux Communes demain en fin de journée. À la suite d'une entente, les deux grands partis fédéraux vont permettre à la mission de se poursuivre jusqu'en juillet 2011.

Une facture qui gonfle

Les députés vont toutefois se prononcer sans savoir combien le trésor public aura à débours pour maintenir les soldats canadiens en Afghanistan. Le ministère de la Défense, responsable de gérer le budget de la guerre, n'a fait aucune projection de coût.

En novembre dernier, *Le Devoir* avait demandé au ministère de la Défense, en vertu de la Loi d'accès à l'information, de lui fournir tous les documents d'analyse concernant la facture d'une prolongation de la mission entre 2009 et 2011. La réponse avait été rapide et limpide: il n'y a aucun document à cet effet, avait répondu le ministère. Il semble que, dans les derniers mois, le gouvernement n'ait pas davantage cherché à savoir l'ampleur des coûts à venir, même si le débat politique se précisait.

Marc-André Boivin, directeur adjoint du Réseau francophone sur les opérations de paix à l'Université de Montréal, juge ce manque de planification surprenant. «*Il y a un peu de mauvaise foi ici. Les militaires planifient leurs achats et leurs programmes sur 20 ans, alors je ne vois pas pourquoi ils ne l'auraient pas fait avec les coûts de la mission.*»

Selon lui, le gouvernement cache les chiffres ou alors il y a un gros problème dans la gestion de la mission. «*C'est clair que le premier ministre a demandé à voir les coûts possibles d'une prolongation avant de faire son choix. On ne se lance pas là-dedans sans savoir l'impact que cela aura sur les finances publiques. Je suis extrêmement surpris que rien n'existe. Ça ne tient pas la route, à moins de vouloir éviter de révéler les montants à la veille d'un vote aux Communes*», dit Marc-André Boivin.

Cette information a pourtant une importance, puisque les coûts de la guerre en Afghanistan conti-

nent de bondir. Selon les informations obtenues par *Le Devoir*, les Forces canadiennes ont révisé à la hausse il y a quelques semaines la facture estimée de la mission entre 2001 et 2009, qui passe ainsi à cinq milliards de dollars, soit un bond de 500 millions (10 %). La dernière estimation, réalisée l'automne dernier, faisait état de 4,5 milliards.

Il faut noter par ailleurs que le coût total de la mission ne peut être de sept milliards de dollars, tel qu'avancé par *La Presse* hier, car un tel calcul inclut les dépenses régulières (frais fixes) que les Forces canadiennes devraient assumer même si les militaires étaient restés au pays (salaires, avantages sociaux, entretien normal des véhicules, utilisation des munitions pour l'entraînement, etc.). Pour obtenir le chiffre le plus représentatif des coûts de la mission en Afghanistan, il faut uniquement tenir compte des «*coûts additionnels*» engendrés par le déploiement des soldats à l'étranger, qui se chiffrent maintenant à cinq milliards de dollars.

Il ne faut pas non plus confondre les «*coûts additionnels*» avec des dépassements de coûts imprévus. Les Forces canadiennes révisent le budget de la guerre régulièrement et ajustent les montants. Ainsi, les coûts de la mission pour l'année 2007-08 devaient être légèrement au-dessus d'un milliard de dollars, mais il ne s'agit pas d'une facture imprévue. À titre de comparaison, les coûts de la mission l'an dernier (2006-07) avaient été de 803 millions.

Malheureusement, le ministère de la Défense n'a pas été en mesure d'expliquer la hausse de 500 millions anticipée d'ici février 2009, même si *Le Devoir* a demandé les informations jeudi dernier. Il faut savoir que les communications du ministère de la Défense sont maintenant sous le contrôle du bureau du premier ministre et du Conseil privé, qui supervisent les informations transmises aux médias, ce qui ralentit le processus.

Hélicoptères

Inactif en ce qui concerne la planification financière de la mission, le gouvernement Harper est au contraire très actif pour dénicher des drones (petits avions sans pilote) et des hélicoptères de transport, ce qui remplira l'une des recommandations majeures du rapport Manley.

La Pologne a déjà annoncé qu'elle fournira deux hélicoptères Mi-17 d'origine russe pour aider le Canada à Kandahar. Mais les experts estiment qu'il faut entre six et huit hélicoptères pour remplir les besoins du Canada.

Pour cette raison, le gouvernement Harper est ac-

tuellement en négociation avec Washington pour louer ou acquérir six hélicoptères de transport Chinook (un gros appareil à deux hélices), construit par le géant Boeing.

En 2006, Ottawa a signifié son intention d'acheter 16 Chinook, mais ils ne seront pas livrés avant la fin de 2011 puisque le Canada exige des appareils ultra-équipés et plus polyvalents. Or les soldats ont besoin des hélicoptères bien avant cette date.

Deux options sont sur la table avec les Américains: louer des appareils d'occasion ou encore accélérer l'achat de six Chinook plus modestes.

Pour la location des hélicoptères, il s'agirait de procéder comme les Forces canadiennes l'ont fait avec les chars d'assaut Léopards 2 loués de l'Allemagne. Le Canada utilise 20 de ces véhicules lourds, sans frais, en attendant que sa commande de 100 chars d'assaut soit prête. Ottawa doit toutefois retourner les 20 chars d'assaut dans l'état où ils étaient avant la location.

Le gouvernement Harper étudie aussi la possibilité d'acheter des hélicoptères Chinook plus modestes, calqués sur le modèle utilisé par l'Armée américaine, en attendant de recevoir le modèle qu'il désire. Mais pour ce faire, il faudrait que Washington accepte de céder sa place dans la chaîne de montage des Chinook, puisque la US Air Force a priorité dans la livraison des commandes. Ce stratagème a été utilisé pour obtenir plus rapidement l'avion de transport C-17 de Boeing acquis par le Canada en 2007.

«*Nous sommes en négociation avec les États-Unis et il y a plusieurs options envisagées. On ne peut pas en dire plus pour l'instant*», a soutenu au *Devoir* Jay Paxton, porte-parole du ministre de la Défense. Il affirme toutefois qu'une entente est «*très proche*» avec Washington.

Dans le cas des drones de surveillance, Ottawa va lancer d'ici quelques jours un appel d'offres pour louer ces avions sans pilote. Le plan de location, d'un budget de 120 millions, permettra aux soldats sur le terrain de recevoir les appareils pour février 2009 au plus tard. Les drones que le Canada utilise actuellement, les Spewers, seront donc ramenés au pays pour faire place à une technologie plus moderne. Les nouveaux drones, probablement des Predators américains, ont une meilleure autonomie et sont mieux adaptés aux conditions difficiles de l'Afghanistan. Les Spewers du Canada ont été conçus pour une surveillance dans l'Arctique.

Le Devoir

MOTEURS

SUITE DE LA PAGE 1

puissance de l'eau et celle de la chaleur perdue dans les échappements.

Charles Nelson Pogue, un inventeur canadien, a obtenu un brevet en 1935 qui atomisait littéralement l'essence en la surchauffant avec le gaz d'échappement, ce qui permettait de remplacer tout simplement le carburateur classique. Il prétendait pouvoir faire passer ainsi la consommation d'essence autour de 200 milles au gallon en alimentant le moteur avec une vapeur d'essence plus fine que les gouttelettes des injecteurs actuels. Son idée, très juste, vient d'être reprise par la société Fuel Vapor de Vancouver, qui se prépare à commercialiser la Alé, une voiture trois roues capable de grimper à 100 km/h en cinq secondes avec une consommation de 2,5 litres par 100 km et une réduction de 75 % des émissions de CO₂.

Le «réacteur» Pantone

Même si des centaines de brevets proposent des façons d'utiliser de l'eau dans des moteurs à essence, c'est l'ingénieur Paul Pantone qui a vraiment proposé en 1998 un premier système adaptable et relativement simple à bricoler. Un réservoir de cinq litres situé sous le capot, appelé le «bulleur», contient un mélange d'essence et d'eau dans lequel sont injectés une partie des gaz de l'échappement, qui portent ce liquide au point d'ébullition. La pression générée par cette vapeur mixte la pousse dans une tubulure dirigée vers l'admission d'air du moteur. Mais avant d'y arriver, les vapeurs d'eau et d'air passent dans un tube surchauffé par les gaz d'échappement dans un montage qui ionise peut-être les gaz en question; personne ne sait vraiment faute de véritables études en laboratoire.

Il en résulte, explique Pierre Langlois, un physicien et consultant qui va publier à l'été chez Multimondes un livre intitulé *Rouler sans pétrole*, qu'une partie de l'énergie perdue dans l'échappement est récupérée par les gaz surchauffés qui sont aspirés par le moteur, d'où un gain certain d'énergie.

Le devis de Pantone, qui a fait le tour du monde sur Internet, a emoustillé les clubs de bricoleurs de la planète alors que les bureaux d'ingénieurs des constructeurs automobiles restaient de glace. C'est alors qu'Antoine Gillier, du fond de l'Allier, s'inspirant des essais d'autres inventeurs de son pays, décide d'adapter le système Pantone à son tracteur diesel, ce qui ne s'était pas encore fait. Il a d'abord éliminé le mélange eau-es-

sence proposé par Pantone pour se contenter d'un «bulleur» d'eau, laquelle est surchauffée par la chaleur de l'échappement. La vapeur ainsi produite est injectée dans l'admission d'air du diesel tout simplement.

Ce système éminemment simplifié rend pourtant le moteur diesel plus puissant, plus tranquille, moins polluant et énormément moins énergivore. Aujourd'hui, près de 1000 tracteurs de ferme ont été équipés en France du système «G-Pantone» (pour Gillier-Pantone), qu'on vient voir de partout dans le monde, ce qui embarrasse fort ce paisible paysan, d'abord préoccupé de ses champs. Mais si son système s'adapte particulièrement bien aux vieux diesels, il est difficile à adapter aux systèmes contrôlés par ordinateur d'aujourd'hui, qui ne comprennent pas ce qui se passe quand on leur envoie des gaz trop propres parce que dopés à l'eau! Ils réclament alors plus de pétrole pour les pistons, qu'ils estiment sous-alimentés.

De sa ferme, Antoine Gillier nous raconte qu'il a obtenu une réduction de 60 % de sa consommation de pétrole, «*ce qui soulage beaucoup le budget*», et que le rendement énergétique est plus élevé quand son moteur dopé à l'eau travaille plus fort, sans doute en raison de la hausse de température dans l'échappement. La plupart des agriculteurs-bricoleurs qui utilisent son système obtiennent en moyenne des réductions de consommation de 30 à 40 %, dit-il.

La chaîne TFI a testé — le reportage est disponible sur YouTube — une petite voiture diesel dopée à l'eau avec le système G-Pantone. Les émissions de CO₂ (le gaz à effet de serre de référence) chutent alors de 8,6 % à 0,1 %, alors que les oxydes d'azote passent de 348 parties par million à 168 ppm et que les hydrocarbures chutent de 3 à 1 ppm, avec une consommation d'essence réduite d'environ 20 %.

Un mystère

Même pour un physicien comme Pierre Langlois, ce qui se passe dans une chambre de combustion dopée à l'eau demeure une inconnue, d'autant plus troublante, dit-il, que l'industrie automobile n'a approfondi pas ces résultats obtenus par ces bricoleurs, que l'on s'obstine parce que leurs idées ne viennent pas d'ingénieurs ou de laboratoires patentés.

Au Québec, le professeur Yvon Tremblay, du Cégep d'Alma, qui vient d'écrire un livre sur les moteurs de tracteurs, a décidé de soumettre le système G-Pantone à une série de tests scientifiques afin d'éclaircir quels sont les paramètres déterminants de cette technologie pour mieux la domestiquer.

Plusieurs avancent l'hypothèse que la vapeur d'eau qui dope les moteurs est fragmentée sous la pression et la chaleur extrêmes des chambres de combustion. De l'hydrogène et de l'oxygène à l'état pur s'ajoute-

raient alors au carburant, augmentant la qualité, l'efficacité et la puissance de l'explosion.

On sait depuis longtemps qu'il suffit d'ajouter seulement 1 % d'hydrogène dans un moteur thermique en fonctionnement pour augmenter considérablement sa performance, un procédé que plusieurs sociétés, explique Pierre Langlois, commercialisent depuis des années de différentes manières. Méconnu du grand public, ces procédés de «*dopage à l'hydrogène*» donnent des résultats très semblables à ceux du moteur G-Pantone, dopé pourtant simplement à l'eau.

Le Massachusetts Institute of Technology (MIT) a mis au point dans les années 90 un système qui produit de l'hydrogène à bord d'un véhicule par l'utilisation d'un arc électrique de faible puissance alimenté par l'alternateur. Ce système décompose un mélange d'eau et de carburant. Ce petit appareil, baptisé Plasmatron, ne consomme que 100 watts. Il permet, grâce aux atomes d'hydrogène injectés dans le moteur, d'en réduire jusqu'à 30 % la consommation et d'éliminer 80 % des oxydes d'azote, sans catalyseur.

Le Los Alamos National Laboratory des États-Unis arrive à un résultat similaire par une décharge de courant dans le carburant un peu avant qu'il se présente aux injecteurs, qui l'introduisent dans le moteur. Il se produit alors un minuscule plasma qui atomise littéralement l'essence en plus de dégager des molécules d'hydrogène. Près d'une dizaine de sociétés commercialisent déjà d'autres systèmes de dopage «*embarqués*», qui produisent de l'hydrogène par électrolyse de l'eau, assurant des économies de 10 à 20 % de carburant à des centaines de poids-lourds nord-américains et une réduction équivalente de leurs émissions de GES.

Personne ne peut expliquer pourquoi ces dispositifs éprouvés ne se retrouvent pas sur des voitures de série.

«*Deux grands facteurs expliquent le peu d'intérêt des constructeurs automobiles pour ces solutions qui pourraient avantageusement remplacer les convertisseurs catalytiques et réduire substantiellement la consommation de carburant*», explique le physicien Langlois. «*D'abord, ils boudent en général les idées des bricoleurs, même de génie, alors qu'ils devraient être les premiers à reprendre ces idées, à les tester et à en tirer des équipements plus performants. Mais on ne peut pas non plus éliminer l'idée de la vieille collusion avec l'industrie pétrolière, qui remonte à l'association entre GM, Standard Oil et Firestone dans les années 30, lesquels avaient été condamnés pour avoir fait disparaître les tramways des villes pour les remplacer par de gros autobus polluants. Les constructeurs font toujours de plus gros bénéfices avec la vente de gros moteurs et l'industrie pétrolière y trouve évidemment son compte!*»

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés

au 2050, rue De Bleury, 9^e étage,

Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390